

BENOIT DE CORNULIER

FRANÇOIS DELL



EDITIONS DU CENTRE-NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, QUAI ANATOLE - FRANCE - 75700 PARIS

1978

SYLLABE ET SUITE DE PHONEMES EN PHONOLOGIE DU FRANCAIS*

Benoit de Cornulier

(Cercle de Bathyphonologie de Luminy)

Les difficultés qu'implique une utilisation rigoureuse du concept de syllabe dans la phonologie sont telles qu'il a pu être négligé, voire purement ignoré, par des linguistes principalement soucieux de formalisation. Ainsi ce n'est pas par hasard qu'on aperçoit en première place, à la devanture mondaine de la linguistique structurale, la notion de phonème; celle de syllabe ne se prêtant pas aussi aisément à la brillante et simpliste combinatoire des traits pertinents. De même le mot "syllabe" est tout simplement absent de l'index du Sound Pattern of English (1968). Dell, qui adopte le cadre de cet ouvrage dans Les Règles et Les Sons (1973), reconnaît seulement, en traitant de "schwa en syllabe fermée" (suivant le titre de son chapitre V), que "la théorie linguistique devra être enrichie de façon à donner un statut théorique à la notion de syllabe" (en note 34, p.211), et se dispense de cette notion dans son étude sur l'e muet. Il semble donc s'agir plutôt d'une prudence provisoire que d'une mise à l'écart définitive. Dans la littérature d'allure générativiste, c'est toujours, à ma connaissance, sous la forme de (symboles de) frontières de syllabe qu'on tente d'introduire la notion réfractaire. Ainsi dans son compte-rendu du Sound Pattern of English, McCawley (1974, pp.61-62; je traduis) assure que "la formulation en termes de division syllabique dispense du besoin de fabriquer des formes sous-jacentes extrêmement peu naturelles" dans certains cas. Le même argument de la simplification des descriptions par des frontières syllabiques apparaît chez Venneman (1972) et chez divers autres phonologues.

La manière dont ces chercheurs veulent "introduire" (entendons: réintroduire) la syllabe dans la phonologie générative ne me paraît pas entièrement satisfaisante pour un certain nombre de raisons, dont certaines tiennent sans doute à la nature du cadre théorique dans lequel ils travaillent. Dans ce cadre il est commode de considérer que la syllabe n'est que l'intervalle qui sépare deux objets, les "frontières syllabiques", qui se situent précisément entre des phonèmes, et dont la place est déterminée par la distribution des phonèmes (et éventuellement des frontières morphologiques et syntaxiques). Suivant cette vue, le corps de la syllabe proprement dit n'est pas lui-même représenté; ce qui est directement pertinent, et spécifiquement représenté par des symboles appropriés, ce sont ces positions entre syllabes qu'on appelle des frontières. De cette conception restrictive de la syllabation découlent certaines limites dont l'une, théoriquement importante, est ainsi formulée par Vennemann (1972, p.2; je traduis):

"Je vais défendre ici l'idée d'introduire les syllabes et frontières syllabiques dans les descriptions phonologiques. Je ne dirai pas, toutefois, que l'introduction de ces concepts dans la théorie de la grammaire est "nécessaire". Tous les processus phonologiques

qui peuvent se formuler d'une manière générale à l'aide des frontières de syllabe peuvent aussi se formuler sans elles, tout simplement en précisant les environnements des règles de syllabation dans l'énoncé de la règle".

Ainsi les limites de syllabe permettraient de simplifier les règles en factorisant une classe de contextes pertinents, mais les règles pourraient toutefois se formuler sans leur secours.

N'ayant moi-même aucun formalisme supérieur à proposer, j'utiliserai ici la barre | en réduisant la représentation des syllabes à celle de leurs limites supposées discrètes (ainsi le veulent les machines à écrire à qui la formalisation phonologique doit tant). Mais, contre cette conception réductrice de la syllabation, j'essaierai d'argumenter brièvement en faveur des trois points suivants:

1) Il ne suffit pas de connaître les phonèmes et les frontières (non syllabiques) qui composent une suite phonologique pour savoir comment cette suite est syllabée.

2) Les frontières de syllabe ne sont pas simplement des chaînons parmi les autres dans la chaîne phonologique ou phonétique.

3) Par rapport à la notion de syllabe telle qu'on l'entend à peu près en général, la notion de phonème n'est pas tout à fait primitive; au contraire, certaines des propriétés de la syllabation sont constitutives de la nature des phonèmes.

I. DE LA CHAÎNE PHONOLOGIQUE A LA SYLLABATION

Même à négliger les cas où une limite syllabique pourrait diviser un phonème, on ne peut pas toujours déterminer la position des limites syllabiques, donc la syllabation, d'après la seule connaissance de la série des phonèmes et des frontières morpho-syntaxiques. A cet égard, le facteur d'indétermination le plus évident est la distribution des éventuelles "pauses", ou plus généralement de toutes les formes d'interruption de la continuité de la voix.

I.A Rôle des pauses en général dans la syllabation : toutes choses égales par ailleurs, les pauses sont plus ou moins plausibles et naturelles selon la "densité" syntaxique de leur point d'insertion: c'est une affaire de degré. Par exemple une pause est plus plausible entre deux phrases qu'entre un groupe sujet non clitique et le verbe; plus plausible là qu'entre un élément proclitique et ce qui le suit; plus plausible là qu'entre un enclitique et ce qui le précède; plus plausible là qu'entre une consonne et une voyelle qui la suit à l'intérieur d'un morphème indécomposable; dans ce dernier cas elle peut paraître quasiment exclue, comme représentant plutôt un fait marginal, accidentel, de prononciation. Par contre, en dépit des affirmations rapides de certaines grammaires, il est apparemment impossible de définir un type quelconque de frontière syntaxique qui rendrait la pause obligatoire¹ en général; ainsi la prononciation continue de deux phrases (sans pause intermédiaire) est un fait banal à tous les niveaux de la diction.

Ainsi, notant la pause par un tiret et son caractère facultatif par sa mise entre parenthèses, on peut admettre des pauses facultatives et indépendantes assez naturelles aux positions signalées dans la suite de quatre phrases qui suit:

(1) Hier soir, (-) il entre; (-) ensuite, (-) il ferme la porte;

(-) ensuite, (-) il parle (-) avec la grand-mère; (-) et il reste (-) en gueulant
 soit de zéro à huit (au moins) pauses, ce qui donne un ensemble de 256 réalisations possibles (au moins) à ce seul égard.

A propos de cet exemple, puisque j'appelle ici pause toute solution de continuité dans la chaîne phonétique, il peut être utile de signaler, et de garder à l'esprit dans la suite de cette étude, qu'une pause peut être plus ou moins longue et importante (compte tenu, notamment, du maintien ou de la discontinuité du schéma intonatif et accentuel), et qu'à la limite, dans le cas d'une simple interruption instantanée par coup de glotte, elle peut ne pas être perçue en tant que telle. Sous cette forme minimale, elle peut apparaître assez naturellement en un point de densité syntaxique assez forte. Or de la distribution des pauses, quelque importance qu'elles aient, dépend celle des limites syllabiques. Ainsi, pour se contenter peut-être d'une approximation, on admet généralement qu'en français, dans une suite CV (consonne, voyelle), C appartient à la même syllabe que V (s'y "enchafne") si et seulement si nulle pause ne les sépare. Supposons donc que dans (1) l'e muet final des mots "entre", "ensuite", "porte", "parle", "grand-mère" et "reste" ne soit pas réalisé même devant pause; alors il suit que même dans cette hypothèse simplificatrice (1) admet (au moins !) 256 syllabations différentes, selon la distribution des seules pauses envisagées ici.

Ainsi c'est un fait trivial, quoique qu'assez systématiquement oublié dans bien des études actuelles, que dans des proportions considérables la syllabation est relativement indéterminée par rapport à la suite phonologique du discours, tant de phrase à phrase qu'à l'intérieur de la phrase même.

I.B Pause et jonction : ce rôle des pauses dans la syllabation a diverses conséquences dans la phonologie et la morphologie, dont nous examinons seulement quelques-unes. L'une apparaît dans la jonction (liaison ou élision proprement dite: je réserve le terme d'élision aux cas où le mot une fois l'élision faite ne contient plus aucune voyelle). La jonction est un processus de fusion syllabique à la frontière de deux mots dont le premier, sous sa forme jonctive, se termine nécessairement par un élément consonantique, et dont le second commence par une voyelle ou une semi-voyelle. Le système de la jonction est ainsi réglé en français que le dernier phonème d'une forme jonctive doit normalement s'enchaîner à l'initiale du mot qui le suit, constituant avec elle une sorte de syllabe mitoyenne. Il n'est pas surprenant que ce système opère essentiellement en des points de forte densité syntaxique; en effet la formation de cette syllabe mitoyenne implique absence d'une pause entre les deux mots, comme on vient de le voir. Cette exigence a pour conséquence immédiate qu'une pause est plus naturelle à l'entremot dans une suite comme /le-bö/ (les ... boeufs) que dans une suite jonctive comme /lez-ö/ (les ... oeufs), qu'on préfère souvent, au besoin, couper devant la consonne jonctive (/le-zö/ : le...s oeufs).

Dans un tel cas, la plus ou moins forte plausibilité d'une pause n'est pas déterminable au seul vu de la suite des phonèmes et frontières syntaxiques de la chaîne. Ainsi l'unique suite /set ami/ (où je note par le blanc une séparation entre mots) peut correspondre aussi bien à la suite "sept amis", pour laquelle /set/ n'est pas une forme de jonction, mais une forme neutre, qu'à la suite "cet ami", pour laquelle /set/ est une forme jonctive (opposée au correspondant phonologique de "ce"). Comme la forme jonctive a pour rôle de conduire à la formation d'une syllabe mitoyenne, une pause est plus plausible dans le premier cas ("sept ... amis") que dans le second ("cet ami"). Cette différence de plausibilité d'une pause, et la différence

de latitude syllabique qui lui correspond, n'apparaît pas au seul vu de la chaîne phonologique-syntaxique. On reviendra sur ce point.

Or le statut syllabique de la jonction a des conséquences que l'analyse morpho-phonologique ne saurait laisser de côté. Par exemple aucun mot français indigène qui ne soit pas un nom propre ne se termine par un /z/ ou un /v/ ; mais voici de triviales exceptions à la règle ainsi formulée: l'article "les" dans /lez ami/ ; le numéral "neuf" dans /növ ä/ ("neuf ans") : ces terminaisons sont exclues dans les formes non marquées pour la jonction, elles ne le sont pas dans les formes jonctives. Tout mot français contient au moins une voyelle ou un e muet : la suite "s'il l'a" présente pourtant deux formes /s/ et /l/ exceptant à cette règle: ce sont des formes jonctives. Aucun mot français ne commence ou ne se termine (sauf économie d'e muet, à distinguer de l'élision, dans un mot comme /dã/, "dedans") par une consonne géminée : à cette double exclusion, ainsi qu'à la précédente d'ailleurs, excepte la forme /ll/ dans "tu l'as vu" prononcé /tüllavü/ : c'est une forme doublement jonctive: comme forme élidée (par rapport à "le" avec e muet), elle doit normalement s'enchaîner au mot qui la suit; comme forme à initiale géminée, elle doit se lier syllabiquement au mot qui la précède, suivant un processus qu'on peut appeler la liaison régressive. Aucun mot français indigène ne se termine par un /e/ (fermé) suivi d'une consonne; c'est cependant le cas dans /lez ami/ pour "les amis", dans /šez artür/ ("chez Arthur") : cette exclusion ne s'applique pas aux formes jonctives. Aucun mot français concevable ne peut se terminer par un e muet suivi d'une consonne (au moins) : mais on trouve /trist.z ami/ pour "tristes amis", /ratr.t il/ pour "rentrent-ils" (s'il est vrai que dans ce dernier cas le /t/ qui précède le pronom appartient au mot "rentrent") : ce sont encore des cas de jonction; dans de tels cas, la présence d'une pause n'est pas seulement peu plausible, si l'e muet est réalisé: elle est radicalement exclue, comme dans la prononciation /tristəz-ami/ qui est radicalement incorrecte.

Je ne sache pas que des études générativistes aient cherché à rendre compte de la totalité des phénomènes de ce type, et cela, naturellement, d'une manière cohérente. On a cherché à expliquer une petite partie des faits en formalisant l'idée, assez traditionnelle d'ailleurs, que la consonne finale de forme jonctive était rejetée à l'initiale du mot suivant; voilà qui est facile à formaliser dans le cadre classique, puisqu'il suffit de faire sauter une frontière de mot par-dessus une consonne ou une consonne par-dessus une frontière comme à saute-moutons: une règle, disons, "Et hop!" convertit aisément /lez ami/ en /le zami/ , /trist.z ami/ en /trist. zami/ . On devrait retrouver ainsi des formes de mot toutes conformes au type normal. J'ai montré ailleurs² qu'à propos de l'accentuation et de la distribution des pauses, cette règle avait des conséquences incorrectes . Mais on peut aller plus loin et soutenir qu'elle n'explique même pas l'entière extension des faits qu'elle prétend expliquer : soit en effet une suite comme /ž. ll e vü/ pour "je l'ai vu" ; la règle "Et Hop!" explique sans problème l'existence d'une géminée terminale (et initiale) en la convertissant en /ž. ll le vü/ ; mais cela ne suffit pas, car il nous reste encore une forme /l/ sans voyelle ni e muet, encore caractéristique des suites jonctives, et non conforme au type général des mots : il faut encore se débarrasser de cette consonne . On peut le faire par "Et Hop!" qui fait à son tour sauter la consonne en avant, produisant la suite /ž. ll le vü/ ; mais cela n'est pas satisfaisant, car on obtient une forme de mot /lle/ à initiale géminée . Reste l'espoir de pouvoir rejeter la consonne /l/ en arrière par une nouvelle règle, disons "Hop! Et" : on obtient alors la suite /ž. ll le vü/ , qui par chance ne contient aucune initiale ou finale géminée . Mais elle n'est pas non

plus satisfaisante, parce qu'elle présente la forme /ʒ.l/ qui n'est pas une forme de mot normale en français: c'est une forme typiquement jonctive, avec son e muet suivi d'une consonne. Ainsi le principe de permutation des consonnes jonctives et des frontières de mot n'explique pas la possibilité de toutes les formes de type jonctif en les réduisant à des formes du type ordinaire.

On a pu noter au passage que dans l'opération, un mot disparaissait complètement, car pour débarasser le mot /ll/ de ses deux consonnes encombrantes, il faut le réduire à zéro. Il en va de même, dans les cas de simple élision, puisque /ʒ. l e vü/ pour "je l'ai vu" devrait devenir /ʒ. le vü/. Ces conséquences peuvent suggérer un autre mode d'explication et de formalisation du phénomène: les consonnes jonctives ne sont pas permutées avec les frontières, mais plutôt celles-ci sont simplement supprimées (suivant une idée tout aussi traditionnelle). Tout rentre alors dans l'ordre: pour "je l'ai vu", /ʒ. l e vü/ devient /ʒ. le vü/ (avec une seule frontière de mot, et non plus deux, entre /ʒ./ et /le/); /ʒ. ll e vü/ devient /ʒ.lle vü/. Cela signifierait que deux mots en relation de jonction en forment un seul, et que ce processus est récursif (n mots en relation de jonction en forment un seul). Mais cette explication n'est tout de même pas entièrement satisfaisante: contre elle valent encore les objections contre la précédente auxquelles j'ai fait allusion plus haut²; ainsi, malgré le fait que la jonction diminue la plausibilité d'une pause à l'entre-mot, on peut, tout de même, à la rigueur en réaliser une dans /sæt-ami/ pour "cet ami"; mais la même pause à la même place est bien moins plausible, à la supposer possible, dans /sæt-ami/ pour "ces amis": sa possibilité dans le premier cas manifeste le maintien du statut de mot pour une forme même liée par jonction. De même l'accent initial de Marouzeau, qui ne frappe que le début des mots (ou, dans sa valeur affective, éventuellement leur seconde syllabe si la première commence par une voyelle), peut intervenir à l'intérieur d'une suite jonctive comme dans /seZAmi/ (voire /sez-Ami/) pour "ses amis" (en notant l'emphase par des capitales), ou /setePUvātabl/ pour "c'est épouvantable": il convient donc de reconnaître, même en cas de jonction, l'identité des mots, puisqu'elle continue de déterminer la possibilité des pauses et des accents. Du reste, on ne parvient même pas dans cette conception à normaliser complètement la forme des mots: ainsi la suite /ʒ.lle vü/ contient un (prétendu) mot contenant un e muet suivi d'une consonne géminée: ce type de séquence n'est rendu possible que par la jonction régressive; il n'existe en quelque position que ce soit à l'intérieur d'aucun mot français.

De ce type de fait, les descriptions générativistes que j'ai vaguement esquissées ici ne rendraient compte que partiellement, incorrectement et indirectement. L'idée quasi-traditionnelle d'un phénomène d'ensemble de jonction, plus difficile à formaliser dans un mécanisme uniquement dérivationnel, permet d'en rendre compte d'une manière directe, moins partielle, et plus souple. Il apparaît clairement, sous ce jour, que la syllabation d'une suite ne peut être complètement déterminée au seul vu de sa constitution en phonèmes et frontières. On peut d'ailleurs se demander, à cet égard, dans quels cas la règle "Et Hop!" devrait opérer, dans une dérivation; cela serait assez facile à déterminer en ce qui concerne les cas d'élision proprement dite, si on formalisait la chose en sorte que la règle de troncation censée produire les formes élidées déterminait automatiquement le déplacement ou la suppression des frontières de mot; cependant, si c'est la même règle qui produit les formes de liaison (ou plutôt les conserve, en produisant plus exactement les formes de non-liaison par suppression de consonne finale), il faudrait inversement qu'elle détermine le déplacement ou la suppression de frontière justement dans les cas où elle n'opère pas: on ne saurait formaliser élégam-

ment cette espèce de contradiction; mais supposons la chose faite: cela ne suffira pas à rendre compte des formes de jonction du type "bel", "vieil", "mol", "cet", etc. dont il n'est guère sérieux de considérer qu'elles dérivent synchroniquement par troncation phonologique des formes non-marquées correspondantes "beau", "vieux", "mou", "cet", ou leur sont inversement sous-jacentes phonologiquement (d'ailleurs "vieil" s'oppose à une autre forme jonctive de liaison bien attestée /vjöz/ attestée même au singulier); il est clair dans ces cas-là au moins (pour ne pas trancher ici des autres) que la forme jonctive est une forme alternative choisie au lieu de la forme non-marquée plutôt que dérivée d'elle ou sous-jacente à elle, comme l'est la forme "mon" substituée à "ma" dans "mon amie" (où elle représente toutefois un cas classique de jonction par liaison (/mõn/, et non /mõ/)); dans cet ordre d'idée on peut même penser avec Génin (1845, p.183) que l'article dans "l'amie" n'est pas une forme élidée de "la", mais un cas de substitution de la forme de genre masculin (ou neutre) à la forme féminine. Dans une analyse d'ensemble de la jonction, il suffit d'énoncer qu'une forme jonctive, qu'elle soit, ou ne soit pas, phonologiquement dérivée de la forme non-marquée correspondante ou sous-jacente à elle, doit normalement constituer avec le mot qui suit une syllabe mitoyenne. Le fait qu'une forme jonctive peut ne pas répondre au type normal du mot français découle du fait que la régulation syllabique des formes possibles dans la langue n'a pas seulement pour objet les mots, mais aussi, dans une certaine mesure, les suites normalement cosyllabées.

On ne saurait objecter à cette vue qu'il est nécessaire de rendre compte synchroniquement de la relation formelle de "vieil" à "vieux", de "cet" à "ce" et à "cette", etc. Car à supposer qu'on puisse rendre compte de telles alternances d'une manière assez générale pour être significative, rien n'impose qu'on puisse le faire seulement dans la description phonologique, si celle-ci a pour objet de dériver la forme phonétique d'une phrase unique à partir de sa forme sous-jacente supposée: de telles relations pourraient, a priori, aussi bien s'exprimer dans l'analyse lexicale et morphologique, qui décrit l'ensemble des formes possibles indépendamment de la singularité des phrases où elles sont employées. C'est à l'intérieur de ce ~~composant~~ que les formes marquées comme jonctives doivent être signalées comme telles.

Le statut syllabique particulier des formes de jonction explique que chez les poètes qui séparent par l'entrevers des mots en relation de liaison, comme Verlaine, Rimbaud ou Mallarmé, même si du point de vue de la graphie la consonne notant la consonne de liaison appartient à la rime, du point de vue phonétique elle appartient en général à l'initiale du second vers. Ainsi du point de vue graphique l's final de vers dans la suite "très / Intelligent" (Rimbaud, 1972, p.43) fournit une rime classique avec "traits" au vers suivant; mais comme ce mot ne saurait entrer en liaison avec l'initiale du vers qui le suit ("Semblaient"), c'est la rime phonique /trɛ/ qui est évidemment suggérée, le /z/ ligatif de "très" appartenant phoniquement au vers suivant. Ainsi se manifeste en versification la tendance à respecter la syllabe de jonction fût-ce au détriment de l'exacte distinction des mots.

I.C Pause et nécessité de l'usage d'e: j'ai proposé ailleurs de caractériser l'e muet, sous le nom de *droit d'e*, noté /./, comme l'aptitude lexicale déterminée d'une occurrence de consonne à être suivie d'un prolongement vocalique destiné uniquement à faciliter sa syllabation. Ainsi la représentation phonologique /mõt.ra/ pour un mot comme "montera" signale la possibilité de prononcer /mõtəra/ (usage du droit d'e) ou /mõt.ra/ (prononciation syllabiquement plus compacte, par économie du droit d'e). Soit donc à déterminer la syllabation d'une suite comme /t. tɛr./ pour "te taire". A s'en

nir ici à l'initiale de cette suite, il apparaît évident qu'elle admet au moins deux sortes de syllabation, selon que le droit d'e du /t/ de "te" y est ou non utilisé, suivant les deux possibilités /t^{te}r./ et /t^{te}r./ ; mais il est tout aussi clair que ces possibilités dépendent de la présence ou de l'absence d'une pause entre le pronom et le verbe, suivant les possibilités /t.-t^{te}r./ et /t.t^{te}r./ (je note la contiguïté (absence de pause) par le soulignement des éléments contigus). Admettons (en simplifiant un peu) qu'en français une gémée est toujours divisée par une frontière syllabique (postulat des gémées), et qu'un élément consonantique, surtout une occlusive, ne peut seul constituer une syllabe; admettons aussi qu'aucune syllabe ne contient une pause, et que toute suite phonique doit être syllabée d'une manière ou d'une autre (se réaliser comme une suite de syllabes éventuellement séparées par des pauses). Dans ces conditions la réalisation /-t^{te}r./ pour "te taire" est exclue; en effet suivant le postulat des gémées elle doit présenter une frontière syllabique dans /-t|t^{te}r./; suivant l'hypothèse sur les pauses, et la condition de possibilité de syllabation, elle en contient une autre après la pause dans /-|t|t^{te}r./ ; /t/ devant par force, dans cette suite, former une syllabe, et ne le pouvant pas par hypothèse, ce type de réalisation est insyllabifiable, donc incorrect. Ainsi l'économie du droit d'e du pronom est incompatible avec la présence d'une pause devant le verbe. On peut donc dire que dans un énoncé comme "tu vas te taire", la distribution des réalisations d'e muet est conditionnée par celle des pauses; et qu'ainsi, compte tenu de ce que nous avons vu plus haut, elle est indéterminée par rapport à la constitution de la chaîne morpho-syntaxique. Or il est évident que la forme syllabique de la chaîne dépend de la distribution des réalisations d'e muet.

Le même genre de conditionnement apparaît d'une manière encore plus nette dans une suite comme "joyeuses amies", /ʒwajöz.z ami/. En effet, suivant qu'on réalise ou non le droit d'e, et suivant qu'on insère ou non une pause entre les deux mots (car nous avons vu sur divers exemples qu'une pause anti-jonctive était normalement exclue, mais pouvait à la rigueur apparaître), on obtient les quatre types de réalisations suivants :

- | | | |
|-----|----------------------------|----------------------------|
| (2) | /ʒwajöz ^z ami/ | (usage d'e, contiguïté) |
| (3) | /ʒwajöz ^z -ami/ | (usage d'e, pause) |
| (4) | /ʒwajözzami/ | (économie d'e, contiguïté) |
| (5) | /ʒwajözz-ami/ | (économie d'e, pause) |

La réalisation (5) est exclue par des principes généraux de la même manière que la suite /-t^{te}r./ ci-dessus: elle présente une gémée insyllabifiable normalement. La réalisation (3) paraît aisément syllabifiable, mais elle est exclue d'une manière plus spécifique; en effet le /z/ final de mot s'y syllabant forcément dans la syllabe dont la voyelle est la réalisation d'e muet, cette voyelle se trouve en syllabe fermée; or cette situation est radicalement exclue pour un e muet de ce type (e féminin). Ainsi, par suite d'un ensemble assez complexe de conditions, toute pause est ici exclue entre l'adjectif jonctif et le nom, que le droit d'e soit utilisé ou non. Mais cette exclusion singulière n'est pas directement prévisible au seul vu de la chaîne phonologique.

Non seulement la syllabation d'une chaîne n'est pas complètement déterminée par sa structure morpho-phonologique; mais encore elle contribue à déterminer cette structure elle-même; ou plutôt, la constitution morphologique d'une chaîne est déterminée par la ou les manières dont cette chaîne peut se syllaber. Un exemple typique de ce conditionnement est fourni en français par le comportement des mots dits à *h aspirée*, et plus précisément par les

30
mots que j'ai caractérisé ailleurs³ par la propriété de *séparabilité syllabique*. Un exemple en est le mot "hasard", qui n'est pas forcément syllabiquement isolé du mot qui le précède, puisque on peut prononcer sans pause à l'entre-mot une suite comme "par hasard" /parazar/ : dans cette prononciation, la consonne finale de "par" s'enchaîne à la voyelle qui suit et appartient à la même syllabe qu'elle ; il en va de même pour qui admet la prononciation /Étélazar/ pour "un tel hasard", voire la prononciation /tristazar/ (avec économie d'e et contiguïté) pour "triste hasard", ou /mīlēmīlāzar/ pour "mille et mille hasards". Mais dans tous ces cas, par usage éventuel du droit d'e ou réalisation d'une pause devant "hasard", il est possible de faire en sorte que ce mot soit effectivement syllabiquement séparé (à l'initiale), c'est-à-dire en sorte que sa première syllabe ne contienne aucun élément (forcément consonantique) du mot qui le précède. Jusque là, rien que de commun aux mots de la même forme. Ce qui distingue le mot "hasard" est sa propriété, lexicalement signalée, de *séparabilité syllabique*, ainsi définie: un mot est *syllabiquement séparable* (à l'initiale) s'il doit être possible qu'il soit syllabiquement séparé, c'est-à-dire, pratiquement, précédé d'une pause. De cette propriété découle le fait qu'on ne peut faire la liaison dans "les hasards" /lezazar/, car l'exigence de toujours pouvoir réaliser une pause à l'entre-mot dans /lez-azar/ contredirait la fonction même de la forme jonctive /lez/, qui est de constituer avec le mot qui suit une syllabe mitoyenne de jonction ; c'est l'exclusion de cette forme marquée pour la jonction qui détermine le choix de la forme non-jonctive /le/ (qu'elle soit phonologiquement dérivée ou constituée dans le composant lexical); de même on choisit la forme ordinaire "beau" de préférence à la forme jonctive "bel" dans "beau hasard", et la forme féminine ordinaire "ma" plutôt que la forme jonctive /mɔ̃n/ ("mon") dans "ma Hollande", parce que la première ne contredit pas les exigences de leur *séparabilité syllabique*.

Le même type de conditionnement joue d'une manière seulement plus complexe dans le choix et la prononciation de l'article dans "le hasard". On attendrait que puisque devant consonne, comme dans "c'est le loup", le droit d'e de l'article peut s'économiser (/sellu/), il le puisse a fortiori dans "le hasard", devant voyelle: mais la prononciation /selazar/ pour "c'est le hasard" est exclue. Ici joue le fait qu'une réalisation de clitique dépourvue de voyelle ne peut être séparée de son appui par une pause (*règle de contiguïté des clitics consonantiques*): ainsi la pause admissible ou tolérable dans /selə-lu/ ("c'est le ... loup"), /sitütə-trɔ̃pə/ ("si tu te ... trompais") ne l'est plus guère, avec économie d'e, dans /sel-lu/, /sitüt-trɔ̃pə/, où les réalisations de "le" et "te" sont purement consonantiques. Signalons au passage que dans ces deux cas la pause exclue ne modifierait même pas la constitution des syllabes, puisqu'en son absence on obtient une gémée et qu'ainsi, de toutes manières, la consonne de "le" ou "te" (avec économie d'e) doit se syllaber avec le contexte précédent. Nous comprenons donc pourquoi l'économie d'e dans /lazar/ pour "le hasard" est exclue: elle entraîne la présence d'un clitique consonantique qui ne peut être séparé du nom (son appui) par une pause; mais la *séparabilité syllabique* de ce nom exige qu'une pause puisse être insérée; le droit d'e du clitique doit donc nécessairement être utilisé, parce qu'il conditionne la possibilité d'apparition d'une pause devant "hasard". Une telle conséquence, dont l'influence sur les possibilités de syllabation est évidente, n'apparaît pas directement au vu de la chaîne des phonèmes et frontières: pour la prévoir, il faut, notamment, savoir que "hasard" est marqué comme *syllabiquement séparable*, et que l'économie d'e constituerait une forme de clitique consonantique, sujette à une règle de contiguïté. Non seulement on explique ainsi pourquoi le droit d'e de l'ar-

ticle "le" /l./ ne peut pas s'économiser devant "hasard"; mais aussi on explique par là la préférence de la forme ordinaire avec droit d'e par rapport à la forme jonctive /l/ sans droit d'e (forme "élide" qu'on a dans "l'ami", qui n'a pas de droit d'e puisque sinon, à la rigueur, en cas de pause, on pourrait dire /lə-ami/); en effet cette forme n'a de réalisation que consonnantique; elle est donc toujours soumise à la règle de contiguïté des cliques consonantiques, et par suite exclue devant un mot à séparabilité syllabique; comme en outre c'est une forme marquée comme jonctive, elle est, de toutes manières, exclue devant de tels mots pour la même raison que toutes les formes de liaison. Le même jeu complexe de conditionnements des formes morphologiques à choisir par les syllabations qu'elles rendent possibles explique la préférence de "ce" par rapport à la forme jonctive "cet" dans "ce hasard". Ainsi la structure phonologique est déterminée par celle des pauses et syllabations possibles pour une suite, et à son tour le choix des formes lexicales est conditionné par l'éventualité des pauses.

I.D Pause et dispense de l'usage d'e : il est très largement admis dans les grammaires, et même dans les études spécialisées, comme une simple observation incontestable, que dans un syntagme comme "quatre amis" l'e muet s'élide forcément, ou plutôt, pour s'en tenir à la terminologie préférée ici, doit être économisé ; on déclare par là-même que cette suite se prononce /katrami/ et non pas /katrəami/. Cette prétendue observation ne me paraît soutenable que pour un usage linguistique où en finale de phrase par exemple l'e muet (supposé) de "quatre" ne pourrait tout simplement jamais se réaliser⁴. Je doute qu'on en aurait jamais fait état si on avait songé à l'exprimer plus en détail, compte tenu de l'éventuelle apparition d'une pause entre le déterminant et le nom ; car cette précaution étant prise, on s'aperçoit qu'il y a lieu d'examiner non pas deux, mais bien les quatre cas qui suivent :

- | | |
|-----------------|----------------------------|
| (6) /katrəami/ | (usage d'e, contiguïté) |
| (7) /katrə-ami/ | (usage d'e, pause) |
| (8) /katrami/ | (économie d'e, contiguïté) |
| (9) /katr-ami/ | (économie d'e, pause) |

Il serait hasardeux d'avancer que les réalisations avec /ə/, (6) et (7), sont toutes deux également exclues. Certes il est difficile de décider précisément pour chaque cas, notamment à cause des difficultés de l'étude de l'e muet en général : il y a lieu de distinguer entre parlers du Nord et méridionaux, parfois même entre personnes d'un même groupe; entre styles, niveaux de conversation, lenteur et netteté du débit, etc. ; il peut être difficile de distinguer entre un e muet discrètement réalisé, à peine sensible, et un simple affaiblissement de la liquide de "quatre"; il peut même être pertinent de distinguer une réalisation du droit d'e proprement dit et une simple épenthèse déterminée d'une manière essentiellement phonétique. Cependant, ces réserves étant faites, je crois pouvoir affirmer que pour un bon nombre de locuteurs dont je suis, en cas de pause comme dans (7), non seulement une nette réalisation d'e muet est possible, mais elle est tout à fait banale, et cela d'autant plus que la pause est marquée et l'articulation soignée. Dès lors qu'une pause justifie l'utilité syllabique d'une voyelle supplémentaire, le droit d'e peut être très banalement utilisé. Cette situation est bien différente de celle qu'on a en cas d'élosion proprement dite comme dans "l'ami", où l'apparition d'un son /ə/, avec ou sans pause, est tout simplement exclue en français, et il convient donc de la décrire et d'en rendre compte dans l'analyse phonologique.

Dans la poésie (sujette, il est vrai, à des conventions particulières), elle se manifeste clairement dans le traitement des rimes suivant la règle d'alternance en genre. Ainsi à la fin du vers l'article "une" fait classi-

quement une rime féminine quelque mot qui le suive; c'est-à-dire que malgré sa relation syntaxique étroite avec ce mot, comme chaque vers est censé être indépendamment syllabé, son e muet, surnuméraire, est tout de même pertinent; alors que "ni l' / Hommage" fournit une rime "masculine" régulière à "Mesnil" (Mallarmé 1945, p.135) et que l'article "le" ferait une rime masculine régulière à "bleu" (l'e muet y étant phonologiquement masculin par position).

Tout ce qu'on peut raisonnablement soutenir, en ce qui concerne la prétendue élision d'e examinée ici, est que toutes choses égales par ailleurs, l'usage d'e muet final dans un mot contenant en outre une vraie voyelle est d'autant plus probable que ce mot est en relation syntaxique lâche avec le mot qui le suit. Mais cette dépendance n'est qu'indirecte: elle passe évidemment par le fait que la tendance à cosyllaber deux suites est d'autant plus forte qu'elles sont en relation syntaxique étroite, toutes choses égales par ailleurs⁵. Or l'assez grande liberté de distribution des pauses dans une suite de phrases déterminée, évoquée plus haut, est un assez clair indice de ce que la relation entre densité syntaxique et tendance à cosyllaber n'est pas très rigoureuse. Les conséquences de cette indétermination sur l'utilisation du droit d'e apparaissent peut-être plus clairement lorsque celui-ci précède un entre-mot de densité syntaxique, disons, moyenne, comme dans "Ils sont quatre au plus", "Ils sont quatre ou même cinq"; ou assez faible comme dans "Ils sont quatre et ils le savent"; dans ces cas il est plus facile d'imaginer la possibilité d'une pause, même assez marquée, et, par suite, d'imaginer une utilisation du droit d'e de "quatre", chez des locuteurs utilisant volontiers pour ce mot le droit d'e devant pause.

J'ai implicitement supposé, jusqu'ici, que la réalisation d'une pause était une condition nécessaire de la non-cosyllabation de deux suites. Mais cela même est une simplification. Car on peut, après tout, imaginer que deux suites sont indépendamment syllabées quoiqu'elles "se touchent", la syllabation de la seconde étant entreprise au moment même où la syllabation de la première s'achève. Si tel est bien le cas, il faudrait s'attendre que le droit d'e d'un mot comme "quatre" puisse s'utiliser même en contiguïté devant voyelle. La chose me paraît effectivement possible. On en trouve des exemples jusque dans l'intérieur des vers, y compris dans la chanson, malgré le fait que le vers est justement, d'ordinaire, un contexte de cosyllabation. Ainsi Barbara chante dans "La louve":

Et le chien au midi frileux
A suivi ma piste et ma chasse
Et j'ai cru voir dedans ses yeux
Le reflet d'un éclair qui passe

en prononçant au deuxième vers, pourtant clairement conçu comme un octosyllabe, l'e muet du mot "piste" devant la voyelle de la conjonction, ces deux voyelles se succédant rapidement. A fortiori, à l'entrevers, Brassens peut chanter, dans "Corne d'Auroch":

Il rendit comme il pu son âme machinale
Et sa vie n'ayant pas été originale

en prononçant sans pause intermédiaire l'e muet de "machinale" et le /e/ initial du vers suivant. Bien des lecteurs d'aujourd'hui font inconsciemment la même chose à l'intérieur du vers quand ils lisent un alexandrin comme

Belles, et toutes deux joyeuses, ô douceur! (Contemplations)

en réalisant l'e muet de "belles" et de "joyeuses", nécessaire à la scansion, mais sans faire des liaisons qui les choquent, et cependant parfois

sans insérer de pause . Ce faisant, avec ou sans pause, ils ne font que prononcer le vers comme une suite de suites cosyllabées, mais non cosyllabées entre elles . Chez des poètes non "réguliers", on trouve même des vers où aucune éventuelle consonne de liaison ne peut séparer un e muet phonologiquement féminin d'une voyelle qui le suit ; ainsi Mazaleyrat (1974, p.66, note 1) cite, comme octosyllabe de Verhaeren "D'être immense et d'être fou"; comme octosyllabe de Char "La détresse et le regret"; comme alexandrin d'Aragon "La guerre et sept ans de mort, l'infanterie" . De tels vers surprennent d'abord à la lecture, parce qu'ils sont des vers, et surtout parce que le lecteur, voyant et sachant ce qu'il va dire avant même de le dire, tend beaucoup plus à cosyllaber les phrases qu'un locuteur qui les inventerait à mesure⁶.

Au fond les grammairiens qui jurent que l'e muet se mange toujours devant voyelle sont peut-être un peu comme ces lecteurs qui savent d'avance ce qu'ils vont dire, lorsqu'ils s'offrent, à la lueur de leur lampe, des phrases toutes faites à prononcer .

I.E Pause après liquide : une liquide finale de mot (à l'e muet près), placée après certaines consonnes, notamment occlusives, peut (en termes approximatifs) tomber devant consonne en conversation standard, sous certaines conditions; ainsi l'*h* peut se boire dans "quatre coups", "fenêtre fermée", "merdy sèche", etc. Les faits, à cet égard, ne paraissent, dans le détail, ni très nets, ni tout à fait constants de locuteur à locuteur . Cependant cette chute de liquide me paraît faire nettement plus "négligé" devant voyelle que devant consonne; ainsi les exemples précédents représentent une prononciation éventuellement plus soutenue que: "quatre amis", "fenêtre ouverte", etc. Encore faut-il préciser, du moins, me semble-t-il, en ce qui concerne mon propre usage, que devant voyelle la chute est aussi correcte que devant consonne si la voyelle est précédée d'une pause . Ainsi j'opposerais "quatre coups" et "quatre ... amis" (/kat-ami/) d'une part, à "quatre amis" sans pause (/katami/) comme plus négligé, d'autre part ; ou du moins je crois traiter /kat-ami/ sinon comme aussi correct que /katku/, du moins comme moins négligé que /katami/; en tout cas, avec pause dans les deux cas, /kat-ami/ me paraît exactement comparable à /kat-ku/ ; la prononciation /kat/ dans ces deux cas me paraît être du même ordre de correction que dans "Ils sont quatre" devant pause .

Ainsi, quoique les faits ne me paraissent pas clairs même en essayant de m'en tenir à mon usage, il me semble qu'on peut soupçonner que la chute de liquide devant consonne d'abord évoquée est plutôt, ce qui est fort différent, une chute de liquide non suivie contiguëment de voyelle; ou, en tout cas, dans une description plus souple, une chute conditionnée par la situation syllabique exacte de la liquide éventuelle . Il semble donc que la chute ou le maintien des liquides, dans ce type de cas, puisse dépendre des aléas de la syllabation et, par ce biais, de la distribution imprévisible des pauses . Ainsi non seulement la syllabation n'est pas entièrement déterminée par la constitution de la chaîne phonologique, mais encore, dans une certaine mesure, la constitution de cette chaîne peut dépendre de la syllabation .

I.F Pause et consonnification : comme exemple de conditionnement immédiat de la chaîne phonologique par la syllabation, on peut encore mentionner la consonnification de voyelle fermée (/i/, /u/, /ü/) devant voyelle non identique . Ainsi le /u/ de "Tu sais où aller" /tüseuale/ peut perdre sa syllabité dans la prononciation /tüsewale/; mais cette altération est tout à fait impossible devant pause, et la prononciation /tüsew-ale/ est incompréhensible. Le phénomène intermédiaire d'insertion de glissante dans les mêmes contextes

(/tüseuwale/ avec /w/ inséré après /u/), à l'entre-mot du moins, est également bloqué par la présence d'une pause: une prononciation comme /tüseuw-ale/ est tout à fait exclue. Ce conditionnement n'a rien que de naturel; mais il montre que si on tient les variations de la syllababilité, dans ces exemples, pour des changements de trait pertinent, ces changements dépendent clairement des conditions précises de la syllabation et des pauses choisies.

Est-il besoin de rappeler que ce que ces exemples veulent illustrer, ce n'est pas simplement le fait largement reconnu que des processus phonologiques peuvent être syllabiquement conditionnés; mais plus précisément qu'ils sont parfois conditionnés, dans une suite de mots donnés, par le choix de telle ou telle manière possible parmi d'autres de syllaber cette suite de mots. Par ce biais ils sont eux-mêmes soumis aux aléas de la syllabation. Une autre remarque est peut-être nécessaire: en disant, comme je l'ai fait ci-dessus, que /u/ peut "perdre sa syllababilité" devant /a/ (sans pause) dans "où aller", on risque de suggérer, dans une optique dérivationnelle, qu'à la réalisation /wale/ de "où aller" est sous-jacente la forme /uale/; et de là on pourrait conclure qu'à la syllabation /|wa|le|/ est sous-jacente la syllabation /|u|a|le|/, par exemple. Je ne cherche pas à imposer une telle conclusion, et peut-être pourrait-on tout aussi bien exprimer les faits en disant que pour la réalisation de "où", il peut y avoir choix entre une forme syllabiquement autonome /u/ formant syllabe, et une réalisation syllabiquement dépendante /w/ cosyllabable avec la voyelle qui suit, c'est-à-dire qu'il y a neutralisation de la syllababilité du /u/.

I.G. Sons marginaux : le son garde-parole par lequel on montre, sans vraiment parler, qu'on n'a pas fini de parler, graphiquement codé comme "heu" ou "euh" comme dans

Paul, heu ... l'a pas vu

se réalise souvent comme un son voisin de /ö/. Il peut être contigu à une consonne et, à ce titre, interférer avec la syllabation de la phrase, comme dans cette réalisation de l'exemple précédent :

pəlölapavü

Ici le /l/ de "Paul" s'enchaînant au son garde-parole, le /ɔ/ de "Paul" se trouve en syllabe ouverte, alors qu'en l'absence d'un tel son, qu'il y ait ou non une pause entre "Paul" et "l'a", la suite /ll/ formant une gémée, ce /ɔ/ se trouverait forcément en syllabe fermée.

Or le son qui interfère ainsi avec la syllabation de la chaîne parlée proprement dite n'est pas un phonème, au sens strict et officiel. En effet il n'est pas dénombrable : la suite "parlée" représentée par la graphie "heu ... heu..." ne s'oppose pas forcément d'une manière significative à la suite "heu... heu... heu..." ; il n'y a pas lieu pour "comprendre" de compter les "heu", voire de les distinguer s'ils se suivent ; de plus il n'admet aucune caractérisation fixe en "traits" pertinents : par exemple il ne s'oppose pas d'une manière tranchée à un son d'allure /ö/ ou /œ/, qu'il soit nasalisé ou ne le soit pas, voire à un son voisin de /ã/, voire même à la simple prolongation d'un son de la chaîne parlée qu'on prolongerait indéfiniment pour montrer qu'on conserve la parole (Bolinger 1975, p.19) ; il peut évoluer de l'une à l'autre de ces apparences d'une manière continue lors d'une seule émission. Sa caractéristique serait plutôt d'ordre négatif : il doit représenter le fonctionnement de la voix sans être pris pour une parole déterminée. Il n'admet donc aucune représentation sérieuse du type phonologique, aucune schématisation en un nombre fini de caractéristiques devant appartenir au système phonologique du locuteur. Puisqu'il interfère avec la syllabation

de la chaîne parlée, il faut conclure que celle-ci dépend d'éléments non linguistiques au sens strict .

Par ce biais, de tels éléments non linguistiques peuvent conditionner, par exemple, l'utilité de l'e muet . Soit à prononcer la phrase

J'aurais préféré me marer

Si on économise l'e muet du pronom "me", celui-ci constitue un clitique sans voyelle et doit donc être prononcé contiguement au verbe "marer" avec lequel il forme une géminée /mm/ ; dans ce cas il requiert normalement une voyelle contiguë avant lui avec laquelle il puisse se syllaber ; une pause paraît donc normalement possible entre "préféré" et "me" si et seulement si l'e muet de "me" est utilisé . Mais cette condition n'est exacte que si aucun son d'aucune sorte n'intervient entre les réalisations de ces deux mots . Supposons qu'un "euh" garde-parole précède l'occurrence de "me" ; ce qui importe alors, c'est de savoir s'il est séparé du pronom par une pause; s'il ne l'est pas la formation d'une géminée dans /mmare/ est possible . Cela veut-il dire qu'il faille intégrer à la description phonologique de la phrase celle du son noté "euh" ? Evidemment non; mais la conséquence à tirer de ce type d'observation est que la syllabation d'une phrase donnée dépend d'éléments plus ou moins extérieurs à la chaîne proprement linguistique . Ce qu'on peut dire au sujet de la réalisation d'e muet dans cette phrase est donc quelque chose de plus vague, du genre suivant : il peut s'économiser si le pronom suit sans l'intermédiaire d'une pause un son d'allure vocalique, qui peut-être la finale de "préféré", mais peut aussi bien être un élément étranger à la phrase . Le "euh" n'est qu'un exemple possible de ce type de corps étranger . Bien des "interjections", que la graphie officialise et verbalise en "ah", "oh" et autres "hi!" apparemment discrets, ne sont en fait, dans la parole parlée, que des espèces de sons vocaliques mal différenciés, et interfèrent constamment avec la syllabation des éléments proprement grammaticaux .

Peut-on se résoudre à limiter les dégâts en utilisant, dans la représentation phonologique, des segments non complètement déterminés, où, par exemple, le seul trait "syllabique" soit spécifié ? Non, car ce serait là détourner les notations de "traits" de leur fonction classique, qui est de correspondre à des propriétés discrètes et caractéristiques permettant d'opposer ou d'identifier comme différentes ou identiques des unités conventionnelles . Attribuer à un cri de colère comme à un soupir d'amour une même description: "+ syllabic" serait feindre que par leur éventuelle et relative "syllabité" ils s'opposent d'une manière tranchée à d'autres productions "non syllabiques" et se confondent entre eux au sein d'une plus vaste unité codée de cris . Il faut donc ou justifier un tel point de vue, ou reconnaître les facteurs d'indétermination de la syllabation des phrases là où ils existent .

II. LIMITES DE SYLLABES ET RANGS D'OIGNONS

Le prestige quasi-mystique de la notion de "phonème" comme clef de voûte de toute formalisation, renforcé, d'une manière purement circonstancielle, par le système de la typographie en unités successives séparées (même dans la graphie "phonétique") impose, spécialement depuis quelques dizaines d'années en phonologie, une vision tout à fait déformée de la syllabation . Tout fait qui compte tend à être décrit ou comme un phonème, c'est-à-dire comme un chaînon dans une chaîne ou un grain sur un chapelet, ou comme un trait pertinent, propriété constitutive d'un tel élément . Pour s'en tenir à la notion principale ici de syllabe, disons que réduire la formalisation de la syllabation à la re-

présentation de limites chosifiées en "frontières" insérées tout comme de nouveaux phonèmes entre les phonèmes, c'est s'exposer à réduire un certain type de relations entre sons à n'être rien qu'une nouvelle entité ajoutée à ces sons comme le serait un nouveau son. C'est ainsi que si on voulait décrire dans une belle formalisation une rangée d'oignons, non content de représenter par la succession de symboles les oignons successifs, s'il fallait représenter la manière dont ils sont espacés ou adossés et leurs rapports mutuels, on pourrait vouloir imaginer que la relation de proximité entre deux oignons est une espèce d'oignon, que le bord d'un oignon est une espèce d'oignon, etc. Tout dans cette théorie d'une simplicité optimale se réduirait à la successivité de l'ognéité, et il ne resterait plus qu'à espérer qu'elle puisse révéler la vraie nature des choses.

L'écriture, même non mécanique, offre une foule d'exemples de conversion du non linéaire ou du non successif en linéaire successif. La ponctuation, par exemple, indique par des symboles alignés selon l'ordre de la chaîne qui comprend aussi les lettres le découpage syntagmatique du discours : elle établit des limites entre des groupes d'unités, au lieu de marquer la cohérence de ces groupes ; ce n'est qu'occasionnellement que la voix indique le découpage syntagmatique par des pauses (qui d'ailleurs admettent bien d'autres fonctions) : l'organisation prosodique (intonation et accents compris) ne signale pas les groupes simplement en les séparant, mais en les caractérisant d'une manière interne. L'orthographe multiplie les astuces pour signaler des relations entre segments donnés par des segments ajoutés. Etymologiquement, la lettre "h" de "huit", "huile", etc. (cf. latin "octo", "oleum") oblige à distinguer ces mots de "vit", "vile", dans une orthographe où les graphies "v" et "u" ne sont pas contrastées et différenciées (l'astuce alors consiste à mettre une lettre muette, donc inoffensive, devant une lettre qu'il faut alors interpréter comme voyelle et non plus comme consonne). Dans un mot comme "chandelle", au lieu de "chandele" par exemple, la gémination de la lettre "l", si elle était prise au sérieux, aurait pour conséquence que la voyelle qui la précède est forcément en syllabe fermée; or en syllabe fermée e muet, phonologiquement, est remplacé par /ɛ/ ; on ne veut par la gémignée écrite indiquer rien d'autre que cette conséquence, qu'il faut prononcer /ɛ/, la prononciation avec gémignée /sādɛll./ n'étant ici qu'une fiction opératoire; ce qui nous intéresse ici est que l'écriture signale une alternance vocalique par une addition de segment⁷. Faut-il souligner, à ce propos, que l'écriture ne connaît ni voyelle, ni consonne, ni syllabe : les lettres se tiennent toutes seules et ont chacune dans l'écriture l'autonomie que possède une syllabe dans la parole ; d'où le besoin, pour l'épellation orale des consonnes, de signes contenant des voyelles comme /be/, /ɛf/, /iks/ là où l'alphabet écrit se contente de "b", "f", "x". C'est encore l'addition de la lettre "h" qui dans un mot comme "ébahi" signale que la suite "a, i" correspond à deux voyelles orales, et ne forme pas un digramme. Cette fonction démarcative n'étant pas tolérable dans un mot comme "aigu" au féminin "aigue", on recourt à une caractérisation de lettre, le tréma "diacritique" qui dans "aiguë" oblige à interpréter le "u" comme une notation de voyelle orale, et non comme un élément de digramme "gu" pour /g/ ; cette fonction du "u" est elle-même la substitution d'une addition de lettre à un changement de lettre. La systématisation du successif dans l'écriture opère à bien d'autres niveaux. La multiplication des voyelles dans "aaaaah!" rend par le discret une variation qui dans l'oral est de nature continue. Pour rendre un mot dit dans un soupir, l'écriture ne peut que recourir à la succession d'une interjection et du mot: "Ah! Seigneur", gémit-on dans Racine; et on appelle: "O toi!".

II.A Phonèmes ambisyllabiques : Delattre (1944), étudiant la position de la limite syllabique dans des mots comme "patrie", "budget", "captif", "parti", etc. conclut que la syllabation phonétique française répond à des tendances plutôt qu'à des règles absolues, et formule, pour la localisation de la limite syllabique entre deux voyelles séparées par deux consonnes, la tendance suivante: la coupe syllabique se trouve dans le cours de la première consonne, tendant vers le début de cette première dans la mesure où la transition est ouvrante, et vers la fin de cette première dans la mesure où la transition est fermante. Selon lui, la coupe ne se produit normalement entre deux sons consécutifs que dans la séquence voyelle consonne. Ainsi dans les mots cités les phonèmes /t/, /d/, /p/, /r/, seraient normalement réalisés d'une manière ambisyllabique, la limite syllabique pouvant intervenir non pas simplement "au milieu" de chacun d'eux, mais en diverses positions, plus ou moins près du début ou de la fin. Pulgram (1970) donne de nombreux exemples de phonèmes réalisés d'une manière ambisyllabique, la limite syllabique pouvant, selon lui, être signalée par un changement phonétique affectant le phonème en cours de réalisation; ainsi dans "filling" la réalisation, ambisyllabique, du /l/ commencerait par un allophone /l/ et s'achèverait par un allophone /l/ ; Pulgram souligne (p.48) qu'en un tel cas la consonne n'est pas dissoute en une séquence de deux éléments, mais que l'aspect phonétique évolue pendant le cours de l'articulation de l'un à l'autre état ; cela semble impliquer que la position de la limite syllabique puisse ne pas être très exactement déterminée. Smalley (1968, p.154) affirme qu'il n'est pas toujours possible de déterminer une frontière de syllabe exacte. Ces observations, si elles sont phonologiquement pertinentes, posent un problème évident pour la représentation formelle de la syllabation.

Dans ce cas en effet, les syllabes ne peuvent être adéquatement représentées par des limites de syllabes précisément insérées entre les phonèmes. Il n'est pas suffisant, non plus, de "superposer" en quelque sorte (ou par le biais de quelque trait ad hoc) phonème et limite syllabique dans les cas où celle-ci se situerait à l'intérieur de celui-là, puisque cela ne suffirait pas à rendre compte de ce que la limite peut, dans la réalisation du phonème, occuper des positions différentes, qui sont vraisemblablement de l'ordre du continu. Les phonologues qui comme Kahn (1976) prétendent formaliser les cas d'ambisyllabité ne prennent pas en considération ces variations continues. Ainsi Anderson & Jones (1974) représentent l'ambisyllabité du /n/ de "pony" en anglais par un parenthésage syllabique chevauchant du type

$$\begin{array}{cccc} (& p & o & (& n &) & i &) \\ & 1 & & 2 & 1 & & 2 & \end{array}$$

Une telle représentation "formalise", si on veut, l'idée que /n/ appartient à deux syllabes; mais elle ne "formalise" pas l'idée que le début et la fin de la réalisation de cette consonne peuvent avoir une appartenance syllabique différente, ni l'idée que cette division intérieure au phonème ne se situe pas forcément toujours "juste au milieu". Le parenthésage chevauchant formalise, en fait, une astuce conceptuelle destinée à sauver la linéarité des représentations : puisque le phonème /n/ appartient (pour partie) à une syllabe et (pour partie) à une autre, faisons comme s'il appartenait à l'une et à l'autre (totalement, dans les deux cas) ; ainsi est évacué le flou de la position d'une frontière syllabique interne à un phonème, remplacée par deux frontières syllabiques sagement insérées dans la suite des symboles. Kahn (p.36 sv.) propose pour ce problème la notation suivante

$$\begin{array}{cccc} p & o & n & i \\ & \swarrow & \searrow & \\ & S1 & & S2 \end{array}$$

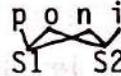
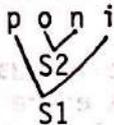
Cette notation, qui n'est pas linéaire, a l'avantage intuitif de représenter les syllabes par la co-appartenance des phonèmes qui les composent, plutôt que par l'existence de frontières. Cependant elle est pratiquement équivalente à une procédure linéaire de notation, qui conviendrait à indiquer chaque phonème par un entier de la manière suivante :

$$\begin{matrix} p & o & n & i \\ 1 & 1 & 1 & 2 \\ & & & 2 \end{matrix}$$

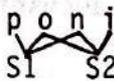
l'ambisyllabité du /n/ étant ici rendue par le fait qu'il posséderait simultanément deux indices dont l'un l'associerait à ce qui le précède et l'autre à ce qui le suit. Cette notation linéaire est à son tour convertible dans celle d'Anderson et Jones si on fait correspondre à toute suite maximale de phonèmes porteurs d'un même indice une parenthèse ouvrante indicée devant le premier et une fermante de même indice après le dernier. En effet chaque type de représentation doit être évidemment précisé de telle manière qu'il cerne à peu près la classe des découpages syllabiques qu'on veut admettre ; ainsi comme le note Kahn (p.36) qui croit par là déconsidérer leur notation, les parenthèses d'Anderson & Jones doivent être réglées, bien évidemment, de telle manière qu'elles ne puissent en aucun cas former des structures comme

$$\begin{matrix} p &) & (& o & n &) & (& i \\ & & 2 & 1 & & 1 & 2 & \end{matrix}$$

Et de son côté Kahn doit spécifier que des structures emboîtées ou chevauchantes comme celles de :



sont exclues. Les débats scholastiques consistant à comparer les mérites de ces notations ne peuvent rien révéler sur la nature de la syllabation. Ce qui nous intéresse ici est d'observer que ni l'une ni l'autre des deux notations citées ne reflète directement le fait que deux syllabes successives peuvent se disputer un phonème commun, mais non une suite de plusieurs phonèmes qui seraient également ambisyllabiques; il faut d'une manière ou d'une autre exclure la possibilité de découpages du type :



$$\begin{matrix} (& p & (& o & n &) & i &) \\ 1 & 2 & 1 & 2 & & & \end{matrix}$$

(quels que soient les phonèmes considérés); la raison de cette déficience n'est pas accidentelle : elle tient à ce que les deux notations de la syllabation sont linéaires, ou équivalentes à une notation linéaire, et refusent en fait d'intégrer le fait qu'une division syllabique peut advenir à l'intérieur d'un phonème; c'est précisément, on l'a vu, justement pour éviter cette difficulté qu'elles substituent au concept de "limite syllabique intérieure à un phonème" celui de "phonème appartenant à deux syllabes", qui n'est pas tout à fait équivalent.

Cette déficience vaut évidemment a fortiori pour une notation de la syllabation par des "frontières de syllabes" toutes identiques, non indicées, sans distinction de frontière initiale et de frontière terminale, telle que celle que j'utilise ici avec le signe |, notation traditionnelle. En effet une telle notation ne prétend même pas à permettre de représenter l'ambisyllabité, et elle appartient au domaine de la plus simpliste réduction de la syl-

labation en unités discrètes alignées parmi la série des phonèmes⁹.

Je ne prétends pas du tout avoir montré ici qu'il fallait précisément formaliser dans la phonologie l'idée que des phonèmes pouvaient chevaucher des limites de syllabes ; mais peut-être ai-je fait voir que ceux qui cherchaient à le faire formalisaient volontiers une idée assez différente, celle que des phonèmes peuvent appartenir (tout entiers) à deux syllabes différentes, non pas parce qu'ils la distinguaient et la tenaient pour plus exacte, mais, tout simplement, parce qu'elle n'arrachait pas la phonologie au règne des représentations d'éléments discrets en rangs d'oignons .

On peut soupçonner qu'il y a, du moins sur le plan phonétique, effectivement des cas où une réalisation de phonème paraît rattachable à deux syllabes contiguës sans cependant pouvoir être divisée en deux parties d'appartenance syllabique complémentaire . Imaginons d'abord des réalisations isolées (entre pauses) d'expressions comme "je crois pas" /ʒkrwapa/, "je sais pas" /ʒsepa/ ou /ʒsepa/ (à l'exclusion de /šepa/), "fixe" /fiks/, "ce connard" /skɔnar/ ; il nous est facile d'imaginer des syllabations banales pour ces expressions du type /ʒ|krwa|pa/ ou /ʒ|škrwa|pa/ (approximativement), /ʒ|se|pa/ ou /ʒ|se|pa/, /fi|ks/, /s|kɔ|nar/, par exemple, particulièrement faciles à réaliser et sentir en voix chuchotée (sans intonation très marquée) . L'impression de pouvoir syllaber à peu près ainsi ces suites correspond à l'impression que les continues comme /ʒ/, /s/, /ʒ/, peuvent se prononcer sans le "secours" d'aucune voyelle et constituer un geste vocal autonome - ce qui correspond à l'idée traditionnelle de la syllabation . Dans la syllabation de type /fi|ks/, c'est même la continue /s/ qui sert de support syllabique à l'occlusive /k/ . Cette capacité à servir de support syllabique est en fait très limitée pour de tels phonèmes; par exemple le mot "valse", aisément syllabable comme /val|s/ devant pause (approximativement), n'admet guère, semble-t-il, de syllabation du type /va|ls/, peut-être pour des raisons phonétiques liées à l'aperture relative des phonèmes . Mais un autre ordre de raison doit intervenir pour expliquer que des prononciations telles que /s-|kɔ|nar/ ("ce connard", /ʒ-|se|pa/, etc. sont exclues alors qu'une pause est admise dans /sə-|kɔ|nar/, /ʒə-|se|pa/, avec utilisation du droit d'e : la règle de contiguïté des proclitiques consonantiques s'applique même à ceux qui sont phonétiquement composés d'une consonne réalisée d'une manière autonome, c'est-à-dire en fait syllabique . Des contraintes de ce genre semblent indiquer que la capacité syllabique des phonèmes de ce type n'est pas "officiellement" reconnue dans la langue, au niveau phonologique; et elle ne l'est pas, a fortiori, au niveau morphologique: ainsi aucun mot français (sauf en forme jonctive, naturellement) ne peut consister en une forme du type /ʒ/ ou /s/ sans voyelle ou e muet . Cependant la possibilité au niveau morphologique de formes comme "statue" /statü/ ou "strident" /stridã/ semble un indice de ce que la relative autonomie syllabique du /s/ est tout de même exploitée; elle doit l'être quand ces mots sont prononcés, par exemple, après une pause; mais ce phénomène est en quelque sorte clandestin, la syllabation "scandée" normale de tels mots étant du type /stri|dã/ et non /s|tri|dã/ (deux, et non trois syllabes en versification) .

Compte tenu de ce décalage entre les possibilités phonétiques et les normes systématiques de la langue, on peut se demander quelle "est" la syllabation d'une suite comme "fixe-caleçon" prononcée /fikskalsɔ̃/. En effet la syllabation /fi|ks|kal|sɔ̃/ phonétiquement possible de cette suite doit-elle être reconnue comme telle dans l'analyse phonologique ? Ou faut-il considérer que le /s/ a une appartenance syllabique en quelque sorte ambiguë ?

dans ce dernier cas peut-on déterminer précisément la position de la (ou des) limites syllabiques concernée en la localisant linéairement en un point de la chaîne des phonèmes ? Il me semble qu'une "formalisation" de la syllabation qui ne pose pas ces problèmes (présentés d'une manière simpliste même ici), ou qui les esquive, si elle peut être complètement "linéaire", le sera à peu de frais .

II.B Le "phonème" introuvable de la disjonctivité : une illustration particulièrement éclairante de l'acharnement des grammairiens à expliquer par des segments non-observés les propriétés de combinaison des segments observables pourrait être fournie, je crois, par l'étude de l'histoire des théories de l' "h aspirée" en français . Les propriétés des mots "à h aspirée" sont plus compliquées à décrire qu'il ne paraît d'abord, mais qu'il nous suffise ici d'admettre avec la majorité des grammairiens traditionnels que, pour l'essentiel, elles tiennent dans la disjonctivité de ces mots, c'est-à-dire leur traitement exceptionnel à l'égard de la liaison et de l'élision: en gros, on appelle "mot à h aspirée" un mot que sa structure phonologique évidente prédispose à entrer en liaison-élision, en contexte adéquat, avec le mot qui le précède, et qui cependant exclut ce phénomène; ainsi de "héros" /hero/ qui, commençant tout comme "héroïne" ou "épi" par une voyelle, refuse l'élision (*"l'héros" /lero/) et la liaison ("grand héros"*/grātero/) dans le bon usage .

Il est déjà curieux de constater que cette propriété exceptionnelle à l'égard de la jonction (liaison ou élision) soit traditionnellement exprimée par l'idée tout à fait distincte que ces mots "ont une h aspirée"; cette curieuse formulation substituée à une propriété combinatoire une propriété individuelle et plus précisément la possession d'une lettre-phonème ! elle n'exprime donc évidemment pas le fait que dans "grand héros", ce qui est exceptionnel, c'est que le phonème de liaison /t/ du mot "grand" n'est pas réalisé ou présent; au lieu de cette observation directe (non-liaison) elle substitue l'observation (?) que "héros" a "une h aspirée"¹⁰. Or cette dernière propriété est encore curieusement énoncée à bien des égards: ce n'est ni une propriété phonologique, puisque "h" désigne une lettre, ni une propriété graphique, puisque "aspirée" désigne une propriété phonologique . Le concept utilisé est donc un concept bâtard de décodage de l'écriture en phonologie, il exprime l'idée que la lettre "h" du mot disjonctif n'est pas "muette", c'est-à-dire sans répondant phonétique, mais "aspirée", c'est-à-dire correspond à une aspiration sur le plan phonique . Il signifie donc deux choses: d'une part, il présuppose que la graphie du mot débute par la lettre "h", d'autre part, il pose que le mot commence dans sa forme phonique par une aspiration . Et c'est ainsi que la propriété combinatoire de disjonctivité est réduite en une propriété séquentielle "ordinaire", la possession d'un phonème bien ordonné . On pourrait ne voir là qu'un procédé de notation graphique de la disjonctivité; et l'orthographe ajoute en effet des "h" initiaux à des mots disjonctifs qui n'en ont pas originellement, comme "hurler" et "hululer" tous deux dérivés du latin "ululare" (sans aspiration), "uhlan" réécrit "hulan", etc. Seulement ce qui aurait dû rester un procédé de notation graphique séquentielle de la disjonctivité est devenue une théorie grammaticale réductionniste .

En effet, puisque les mots qui n'ont pas de consonne initiale mais sont disjonctifs, comme "héros", se comportent, en cela, comme les mots qui ont une consonne initiale, il suffit, pour croire expliquer leur comportement, d'affirmer qu'ils ont une consonne initiale . Cette explication, qui n'a rien de génial, est toute entière contenue dans la notion même d'"h aspirée" telle

que la livre notre code graphique. Elle se trouve, pour une petite partie⁴¹ des mots disjonctifs dans la langue actuelle, une justification étymologique ; ainsi Palsgrave, grammairien anglais du seizième siècle, attribue à notre lettre "h" dans certains mots la même "aspiration" que dans le mot anglais "hurt"; et il est certain que pour certains mots, l'actuelle disjonctivité est le reste ou le substitut d'une aspiration initiale à cette époque. Il suffira donc d'affirmer que ce son explicatif et insonore existe assurément dans des mots comme "honte" ou "hangar", puisqu'il y existait il y a plus de cinq cents ans. Tout ce qu'on pourrait reprocher à ce type d'explication serait d'ériger le "comme si" en description réelle, si, en fait, le "comme si" n'était lui-même qu'une approximation; en effet le fait évoqué plus haut que l'e muet de "le" ne peut s'économiser dans "le hasard", "le héros", "le hangar", "de honte", alors qu'on peut le faire dans "le bazar" (dans "dans le bazar"), "poids de fonte", etc. devant consonne, montre clairement que les propriétés des mots de ce type ne sont pas simplement explicables par l'hypothèse d'une consonne initiale même inaudible.

Les diverses terminologies grammaticales offrent une diversité d'appellations honorables pour ce son qui ne s'entend pas, "consonne zéro" pour Bally (1944, p.164), "abstract segment" en phonologie générative. Comme celle des fantômes son existence se prouve à ce que parfois "it shows up", il apparaît (cet argument usuel en phonologie générative est curieux; car il entraîne comme son égal l'argument contraire, que tous les cas de non "apparition" sont des indices d'inexistence). Dans cet ordre d'idées on complète l'argument historique par l'argument dialectologique: "dans la partie Est de la France ainsi que dans certains types de "prononciation de théâtre", on entend effectivement un h phonétique comme segment initial de ces mots ; d'autres locuteurs ont un coup de glotte à la même place" (Schane, 1968, p.8, je traduis). Selkirk & Vergnaud (1973, p.251, n.1) citant Schane poussent plus loin ce type d'analyse en écrivant (je traduis): "Un candidat naturel et immédiatement disponible pour jouer le rôle de ce segment abstrait est la spirante vélaire /x/ (cf. Schane, 1968, p.128, n.15). Ce /x/ se réalise phonétiquement en glissante /h/ dans les mots à h aspiré du français parlé en Gascogne, Saintonge, Bretagne, et surtout Lorraine" (en effet cette analyse ajoute aux réalisations de surface supposées /h/ et zéro une troisième valeur, celle de /x/ en structure sous-jacente). Avant de poursuivre l'étude de ces "manifestations", notons d'emblée que l'argument dialectologique, traditionnel dans l'étude de ce problème, devrait être considérablement renforcé pour être pertinent. En effet en français même on a observé depuis des siècles que les mots disjonctifs comprenaient au moins deux classes, celle de mots comme "hache" qui prétendument admettaient (pour certains) une aspiration initiale, et celle de mots comme "onze" qui, même disjonctifs, n'en admettaient aucune. Il n'est donc pas clair que les mots à aspiration initiale censément observés dans telle ou telle région française correspondent à l'ensemble des mots dits à h aspirée en français de bon usage. Supposons cependant que ce soit le cas: encore conviendrait-il de montrer qu'à la réalisation phonétique /h/ près, ils ont le même comportement phonologique que ceux qui sont discutés ici; et que, par exemple, ils excluent l'économie d'e dans les expressions du type "le hangar".

Naturellement on peut proposer d'autres candidats que /x/ ou /h/ comme formes précises de la consonne "abstraite" ainsi recherchée; pour Dell (1973, p.256, n.72), "/ʔ/" nous semble un meilleur candidat que le /h/ proposé par Schane parce qu'il est employé obligatoirement par certains locuteurs et facultativement par d'autres au début des mots à h aspiré précédés par un mot à finale consonantique: *il hâche /ilʔaʃ/*. Ces coups de glotte seraient d'au-

tres manifestations de la consonne qui explique la disjonctivité. Cette recherche des "apparitions" d'une consonne normalement inexistante n'est pas le propre des phonologues; elle guide jusqu'aux observations des phonéticiens eux-mêmes; ainsi Malmberg (1972, p.127, n.1), au sujet de /h/, "spirante laryngale, produite dans la glotte même par la friction du courant d'air contre les cordes vocales à moitié fermées", écrit "on peut l'entendre (c'est moi qui souligne) avec valeur expressive dans des interjections (*holà!*, *halte!*) et dans des mots comme *hurler*, *haleter*, (c'est une) *honte!*, (je le) *hais!*, etc."

L'ensemble de ces "manifestations" de l'h aspirée postulée pour des raisons phonologiques me paraît représenter typiquement la projection d'un mythe phonologique sur l'"observation" phonétique. Freeman (1975, pp.18sv.), qui dans une analyse richement documentée soutient qu'un segment /ʔ/ est sous-jacent à l'h aspirée, cite lui-même une étude de Malécot (1975) qui montre clairement que le coup de glotte peut apparaître en de multiples positions de la chaîne parlée en français, et notamment devant des mots à initiale vocalique, mais jonctifs, comme dans "cet ?émoussement" (où la forme "cet" atteste la jonction). De telles observations montrent que le coup de glotte n'est pas forcément la réalisation d'un "abstract segment" (phonème sous-jacent) en français. Or, pour reprendre l'exemple de Dell - puisque j'appartiens à la classe des locuteurs les plus restrictifs qu'il évoque à ce sujet - il est remarquable que la suite "il hache", qui ne peut (pour moi) se réaliser /ilaʃ/ (où le soulignement note la contiguïté phonétique), peut en effet se réaliser /ilʔaʃ/, mais peut aussi bien se réaliser /ilʔʔaʃ/, avec un coup de glotte après la liquide, un arrêt, et un second coup de glotte devant la voyelle, et peut encore se réaliser /il-aʃ/, avec pause, mais sans aucun coup de glotte. Si on tenait à parler de "manifestation d'h aspirée", il faudrait, ici, parler de la collection des manifestations /ʔ/, /ʔʔ/ et /-/ , au moins, pour être cohérent; mais cette collection jette un doute sérieux sur l'idée de manifestation d'un phonème abstrait. Ce doute se confirme dès qu'on observe, pour les mêmes locuteurs, les réalisations possibles de la suite "elle hache"; car si les réalisations du type /ɛlaʃ/ (avec économie de l'e du pronom) sont contraintes comme celle de /ilaʃ/, les réalisations avec utilisation d'e du type /ɛlɔaʃ/ sont entièrement "libres", puisqu'on admet /ɛlɔaʃ/. Devant cet ensemble de faits, il est clair que l'idée qu'un coup de glotte puisse manifester arbitrairement une consonne sous-jacente ne fait aucun sens; ce qui fait sens, intuitivement, c'est l'idée que le mot "hache" (pour certains locuteurs) ne peut se prononcer contiguïment après une consonne, et doit, par conséquent, initier une syllabe. C'est donc la volonté délibérée d'expliquer la disjonctivité de certains mots par l'hypothèse d'une consonne initiale qui fait isoler arbitrairement la classe des réalisations de ces mots qui commencent par un coup de glotte. Hors de cette volonté ou de ce besoin d'expliquer (dans le cadre d'une phonologie séquentielle), les données phonétiques s'organiseraient autrement.

Il n'en va pas autrement pour les prétendus cas où une aspiration, en français, réaliserait une "consonne" généralement "muette". La "spirante laryngale" que le phonéticien Malmberg "peut entendre" avec une "valeur expressive" dans *holà!* ou dans des mots comme *honte* ou *hurler*, c'est le même h aspiré que certains acteurs de la Comédie Française s'évertuent à insérer (avec passion) dans le *Je te hais* de la tragédie classique, parce que dans ce cas, d'une manière amusante, l'idéologie grammaticale interfère avec la tradition d'expressivité vocale et la volonté de restituer le vieux parlé versifié. Mais, si on oublie le poids de cette tradition de diction académique, on observe qu'autant que le coup de glotte, une certaine aspiration peut modifier l'initiale de mots à initiale vocalique, mais jonctifs; ainsi au "je te Hais"

des comédiens officiels fait pendant le "Présentez...HHHarmes!" de l'Armée Française. Dans ces deux cas, c'est forcer la description "phonétique" que de diagnostiquer la présence d'un "segment" linéaire ("une spirante laryngale", inséré devant le mot *hais* ou *armes*; en effet ce prétendu segment est inséparable, semble-t-il, d'un ensemble de propriétés prosodiques (accentuelles / intonationnelles) du mot où on le signale: celui-ci, par exemple, ne peut être prononcé sans emphase et d'un ton détaché, si on y met l' "aspiration". Il y a donc lieu de soupçonner que ce "segment spirant" pourrait n'être, en fait, qu'un mode d'attaque de la prononciation du mot, qu'on qualifierait donc tout aussi bien "attaque brutale avec aspiration sur la voyelle initiale" que d' "insertion d'une aspiration avant la voyelle initiale". Il faudrait donc établir, pour y voir un "segment", que l'aspiration présumée n'est pas seulement une manière de prononcer la voyelle initiale, donc le début du mot ou de sa première syllabe. Ce n'est pas tout: supposant cela fait, il faudrait encore établir que cette aspiration peut être caractérisée d'une manière tranchée, de telle manière, notamment, qu'elle s'oppose d'une manière distinctive, et à sa propre absence, et à des manifestations phonétiques voisines mais différentes. Cela non plus n'a jamais été fait. Supposons (contre toute vraisemblance) qu'on l'établisse. Pour montrer que ce segment phonétique bien caractérisé et dûment observé est, dans les cas mentionnés ci-dessus, une réalisation d'une consonne généralement muette, il faudrait encore montrer que sa distribution (potentielle) reflète celle de cette entité abstraite; déjà nous avons vu avec l'exemple du mot "armes" que ce n'était pas le cas, et on pourrait de même citer toutes les insultes à initiale vocalique qu'on peut agrémente d'une attaque à peu près aspirée, comme "HHHidiot!", "HHHorrible individu" (cf. "l'horrible individu" avec jonction), etc. Mais on peut encore ajouter à cela que dans une certaine manière de traiter les gens de "*sales KHHHon*" (sales cons) ou de leur dire qu'on les "*dHHHéteste*" (déteste), il me semble qu'on peut reconnaître une certaine manière d'attaquer la première syllabe avec une aspiration, ou plutôt de l'aspiration, dont la position dans la chaîne des phonèmes n'est peut-être pas déterminable comme celle d'un segment ordonné, et dont la nature n'est peut-être pas radicalement différente de celle du prétendu h aspiré de *Je te hais*.

Ce n'est pas par hasard que l'orthographe décore de la lettre *h* la plupart de ces productions vocales plus ou moins étrangères au système phonologique qu'on verbalise graphiquement en "ah!", "eh!", "hi!" et autres "ho!". Ces bruits noblement qualifiés d'interjections n'ont pas toujours, hors de la lecture conventionnelle, la propriété et netteté harmonique des "vrais" mots, formés avec de "vraies" voyelles. Si la lettre *h* est devenue quasiment un procédé graphique de signalisation du mot comme "interjection", c'est originellement parce que les cris évoqués se réduisent souvent, dans le cas de ces sortes de "monosyllabes", à l'attaque violente ou brusque d'un son. Elle ne note pas la disjonctivité, puisque l'alternance "ah!"/"ha!" (mais * "hah!") ou "oh!"/"oh!" (mais * "hoh") montre que parfois au moins la lettre *h* peut se placer à peu près indifféremment avant ou après la lettre-voyelle; au reste il n'y a guère de sens à signaler, comme le fait toute la tradition lexicographique, les interjections comme disjonctives (par exemple, en disant qu'elles ont une *h* aspirée), puisque la propriété constitutive des interjections est justement d'être inter-jetées dans le discours sans y entrer dans des relations syntagmatiques normales, en sorte qu'elles ne se trouvent pas normalement en contexte de jonction. Le cas le plus classique d'intégration syntagmatique d'une interjection avec un mot qui la précède est peut-être la suite "mais hélas" ou justement, pour une fois qu'elle entre en contexte de jonction, l'interjec-

tion provoque aisément la liaison (/mɛzɛlas/)¹³ Ainsi dans le cas des interjections l'h graphique note peut-être le caractère aspiré ou rauque etc. de l'attaque d'un son, mais elle ne note pas un phonème bien ordonné, et il n'y a donc aucune raison sérieuse d'y voir une manifestation de cette consonne décidément introuvable qu'on appelle l'h aspirée .

La phonétique française est donc encombrée de segments comme /ʔ/ ou /h/ qui n'existent pas, où la phonologie vient chercher ses preuves pour des entités qu'elle invente, mais qui sont justement la projection dans l'observation phonétique de préjugés phonologiques . Ce qui m'intéresse ici est de noter que ces segments bien ordonnés sont inventés à seule fin d'expliquer un phénomène évident mais qui ne se laisse pas décrire d'emblée en termes de segments, si on veut en donner une description explicative . Cette description explicative doit se faire en termes de démarcation sur le plan syllabique, comme l'ont bien vu notamment Ehrhard (1965) ou Damourette & Pichon, et exprimer en gros que pour un mot comme *hache* dans le parler évoqué ici, on observe une contrainte de syllabation telle que ce mot ne peut fusionner syllabiquement avec le mot qui le précède . En d'autres termes, le phonème initial de *hache* est initial d'une syllabe; il ne peut appartenir à la même syllabe qu'un phonème antérieur .

Convenablement définies (cf. l'étude de Schane ici-même), des frontières de syllabes représentées par des symboles intercalés dans la chaîne des phonèmes permettent d'exprimer cette contrainte sur la syllabation du mot, dès lors qu'on en introduit une dans sa représentation phonologique, en considérant par exemple que la structure phonologique de *hache* est représentable par /|aʃ./ . Par ce codage de la syllabation en symbole séquentiel, il est certain qu'on évite de compléter la structure phonologique du mot par l'indication d'une contrainte sur la manière dont il peut se syllaber . Mais il me semble qu'il n'y a là qu'un artifice d'écriture; car ce que la notation /|aʃ./ exprime, c'est apparemment l'idée que le mot même isolé est formé de quatre entités ordonnées entre elles de la même manière (partes extra partes) et dont la première "est une limite de syllabe" tout comme /a/ "est une espèce de son" . Or cette suggestion de la notation est assurément fautive; la limite d'une syllabe n'est pas un objet juxtaposé à côté de tel ou tel phonème; elle est plutôt la propriété qu'a tel phonème (ou partie phonique) d'être limitrophe, d'être un bord . Ainsi il serait maladroit d'opposer "joli hasard" et "joli ami", /ʒɔli|azar/ et /ʒɔli|ami/ en disant que dans le premier cas la limite syllabique notée ici appartient au mot "hasard", en fait partie, alors que dans le second elle n'appartient à aucun mot, est là, extérieure aux deux mots, introduite, insérée en quelque sorte, par des règles de syllabation . Ce que cette vision des choses, chosifiant les limites, masquerait, c'est que plutôt qu'il ne possède en aucun cas une "limite de syllabe", le mot *hache* est soumis à une contrainte sur l'ensemble de ses emplois possibles, l'interdiction en quelque sorte de fusionner syllabiquement à l'initiale . Pas plus que l'espace vide, la solitude qui entoure les pestiférés, n'appartient à leur personne comme une propriété intrinsèque, alors qu'il n'appartiendrait pas à la personne des gens sains lorsque ceux-ci sont provisoirement et librement seuls, pas plus l'obligation du mot *hache* d'être démarqué syllabiquement à l'initiale n'entraîne-t-elle que l'absence de cohésion syllabique supposée placée "avant" ce mot ne lui appartient en chacune de ses occurrences . La séparation syllabique de deux phonèmes successifs n'est pas simplement un être inséré entre eux (car après tout deux phonèmes peuvent être séparés par un troisième phonème tout en appartenant à la même syllabe); elle est seulement l'absence de ces relations de coarticulation d'un certain type qui définissent la syllabe comme l'unité que constituent ensemble

une suite de sons, groupés en un seul geste vocal indécomposable (la difficulté qu'il y a à définir exactement l'existence et la position des limites de syllabes dans certaines suites phonétiques peut refléter notamment, de ce point de vue, le fait que deux sons successifs sont plus ou moins groupés et coarticulés dans la prononciation, plutôt que, suivant une alternative stricte, ou inextricablement groupés, ou radicalement indépendants). Représenter la syllabation d'une suite par des symboles de frontières syllabiques qu'on insère proprement entre les symboles successifs des phonèmes, c'est simplement pallier l'insuffisance de leur représentation successive en "lettres" qui, contrairement aux sons qui se groupent entre eux, sont autant de taches indépendantes et autonomes sur la page; c'est substituer à l'idée que certains sons sont (peut-être d'ailleurs plus ou moins) groupés l'idée que certains sont radicalement disjoints; c'est donc substituer au positif et au graduel le négatif absolu, sans degré. C'est pallier une insuffisance du symbolisme séquentiel par une extension un peu abusive de ce symbolisme-même.

En fait cette sorte d'usurpation du formalisme séquentiel ne remplit pas exactement le rôle qu'on veut lui faire jouer. Car supposons qu'on attribue au disjonctif "hache" la représentation /|aš/ pour décrire le fait que ce mot commencerait toujours par un commencement de syllabe. Cette représentation étant censée, dans une description générative transformationnelle, expliquer l'application ou la non-application de certaines opérations devant ce mot (chute de certaines consonnes ou non-chute de certaines voyelles, ou nasalisation, par exemple), serait donc postulée au niveau "sous-jacent" ou "abs-trait" défini par la place de ces opérations dans la succession ordonnée des règles phonologiques. Or il s'agit justement de règles capables de supprimer, ou déplacer, voire d'ajouter, des symboles séquentiels. Qu'est-ce qui nous assure qu'après qu'on lui a fait jouer son rôle dans les phénomènes de jonction (décrits par des opérations phonologiques), le | initial de "hache" ne va pas se faire culbuter ou effacer par une nouvelle opération postérieure aux autres dans l'ordre de la dérivation? Si tel était le cas, alors on pourrait s'attendre à ce que par exemple dans "cinq haches" /sɛk|aš/, le | ayant disparu de sa position primitive, on puisse obtenir la prononciation contiguë /sɛkaš/ avec enchaînement du /k/ sur l'initiale de "hache". Cette hypothèse (nullement extraordinaire, en grammaire générative) montre qu'il n'est pas équivalent de dire qu'en français "hache" initie toujours une syllabe; et de dire que la représentation sous-jacente de "hache" dans un lexique à la mode générative est /|aš/; pour rapprocher ces deux descriptions, il faut compléter la seconde par l'idée que "malgré la banalité de ce genre de phénomènes, le segment initial de "hache" est intouchable, ou du moins que s'il a été bousculé ou détruit par une opération en cours de dérivation, il faut absolument qu'une bonne règle, au dernier moment, juste au point de "surface", le remette en place"; et pourquoi cette règle de remise en place? afin, naturellement, de décrire le fait que "hache" initie une syllabe en français; la contrainte "de surface" qu'on peut croire éviter en recourant à une représentation séquentielle avec | initial de "hache" dans une grammaire générative, elle surnage puisque il est essentiel qu'on fasse en sorte que le symbole séquentiel placé à l'initiale de "hache" soit là au bon moment, au dernier moment.

Supposons donc que, non content d'attribuer à "hache" la représentation phonologique /|aš/, on fasse le nécessaire pour qu'il ait cette bonne forme en sortant du coupe-gorge des règles phonologiques. Soit à prononcer "cinq haches" /sɛk|aš/; il convient, "en surface", d'interpréter phonétiquement le symbole séquentiel |, de dire comment il se réalise; les règles qui fi-

au moment de parler X

xent cette interprétation peuvent être peuvent être une définition positive des relations de syllabation, spécifiant notamment que si le /k/ et le /a/ qui le suit sont prononcés contiguëment, ils sont inévitablement coarticulés en sorte que /a/ n'est pas un début de syllabe, donc n'est pas précédé d'une limite de syllabe; suivant ce point de vue banal et naturel, on ne dira pas exactement que | se réalise par une pause (un arrêt, etc.) entre consonne et voyelle", mais plutôt que la contiguïté est exclue entre consonne et voyelle si on veut que ces sons ne fusionnent pas syllabiquement. Mais en revenir à une description de ce genre, ce serait renoncer au dernier moment (en "surface") à l'illusion de séquentialité procurée par le symbole |, et reconnaître en quelque sorte son caractère fictif, son statut d'écriture truquée. Veut-on jusque en surface conserver au symbole | son allure positive et séquentielle de quasi-phonème ? Alors il faut dire qu'entre consonne et voyelle il se réalise par une pause; du moins c'est ce qu'on aimerait pouvoir se contenter de dire; mais rappelons combien cette description serait insuffisante; elle n'indiquerait pas que tout son non-consonantique intervenant entre la consonne et la voyelle suffit à empêcher que celle-ci ne soit immédiatement précédée d'une limite syllabique, de sorte qu'en cas d'apparition d'un son intermédiaire d'allure vocalique, elle obligerait encore à insérer une "pause" devenue inutile; si on voulait dans le même esprit interpréter la séquence /ɛl.|aʃ./ ("elle hache") le problème ne serait que plus compliqué: ne serait-il pas maladroit d'avoir à dire, par exemple, que dans la suite consonne + droit d'e + frontière syllabique + voyelle, la frontière syllabique - ou plutôt l'entité symbolisée par | - se réalise ou par l'utilisation du droit d'e, ou par une pause (ou les deux, etc.) ? Et bien entendu, en admettant qu'on puisse s'approcher d'une bonne description avec des règles aussi maladroitement, encore n'aurait-on pas rendu véritablement l'idée que "le mot *hache* est syllabiquement disjoint de son contexte antérieur", mais seulement l'idée qu'il y a une frontière de syllabe quelque part entre le /a/ de *hache* et le dernier son de *une* quel qu'il soit.

On devine combien seraient curieuses les propriétés "phonétiques" des | conçus comme des entités (positives) si on s'ingéniait avec conséquence à ne pas voir qu'elles notent tant bien que mal l'absence des relations de co-articulation qui constituent la syllabe. Dans cette perspective il faudrait explicitement spécifier qu'une réalisation de | ne peut ni précéder et suivre à la fois une pause, ni être gémignée, ni être réalisée par un son, que toujours il en surgit une entre une pause et un son, entre un son et une pause, etc. etc., précisions absurdes qui seraient le prix du "formalisme". Je ne veux pas dire que l'usage explicite de l'idée de "limite de syllabe" et même d'un symbole séquentiel correspondant constitue une aberration, une erreur, mais seulement que cette idée et ce symbole ne sauraient être considérés comme autre chose que le revers négatif de l'idée positive de syllabe.

III . LA SYLLABE AVANT LE PHONÈME

Concevoir la phonologie comme un système de règles décrivant les suites possibles de phonèmes indépendamment de la syllabation, complété après coup, ou accessoirement, par des règles spécifiant comment les suites de phonèmes, déjà constituées, se "syllabifient", c'est concevoir le phonème comme une entité indépendante en principe de la syllabation. Celle-ci ne saurait être plus qu'un mode d'emballage ou de groupement entre eux d'individus phonétiques déjà constitués et identifiés. Cette vision des choses me semble caractériser l'attitude - bien avant l'apparition de la phonologie "généraliste" - des linguistes qui considéraient la syllabation comme marginale (en phonolo-

gie) sous prétexte qu'elle ne jouerait pas un rôle "distinctif". Les phonèmes seraient un digne objet de la phonologie parce que changer de phonème, c'est changer de mot, alors que l'identité d'un mot serait indépendante des variations de sa syllabation : remplacer /a/ par /o/ dans /as/, c'est changer (par exemple) le mot "as" en le mot "os", alors que prononcer le /s/ de /as/ implosif dans /assârwa/ ("as sans roi") ou explosif dans /asakaro/ ("as à carreau") n'empêche pas d'identifier à chaque fois la même suite phonologique, le même mot /as/. Il semble bien que dans une langue comme le français, la syllabation n'est jamais directement distinctive phonologiquement.

Cette vision des choses est trompeuse. Fascinés par leurs "procédures" de "commutation", de "substitution", etc. les théoriciens structuralistes, si diserts sur la manière dont /ba/ s'oppose à /bi/, oublient souvent de préciser comment /ba/ s'oppose à /bba/, /baa/, ou /bbaa/, et font comme si la segmentation d'une suite en unités "phonèmes", qu'ils supposent à la base même de leurs opérations, n'était pas un problème phonologique. Mais le nombre des phonèmes dans une suite n'est pas moins caractéristique du mot qu'elle forme que ne l'est l'identité de chacun des phonèmes ainsi dénombrés. A la base de l'identification des phonèmes est leur dénombrement.

L'importance du dénombrement apparaît bien si on oppose les productions phonétiques proprement linguistiques à des productions voisines, voire semblables à certains égards, mais marginales par rapport à la langue. Dans les cris qu'on transpose graphiquement en mots "ah!", "ho!", "euh!", etc., est-il toujours pertinent de dire, quand on y reconnaît les sons /a/, /o/ ou /ö/, qu'il y a un ou deux ou trois /a/, /o/ ou /ö/? Ne paraîtrait-il pas absurde de dire qu'il y a un plus grand nombre de /a/ dans un "ah!" prolongé que dans un "ah!" bref? De même personne ne songerait à opposer dans un lexique une interjection "aah!" à l'interjection "ah!" : les textes (spécialement en bandes dessinées) qui notent des interjections du genre de "aaaahhhh!" notent par là la longueur, non le nombre; une preuve en est que dans un "ah!" long noté "aaaaahhh!" ou un "hein" long noté "hhheinnnn??", le nombre des lettres notant concurremment un seul son peut varier anarchiquement (on peut "multiplier" par trois la lettre voyelle et par quatre la lettre consonne qui marque sa nasalité). C'est tout autre chose, quand on oppose par exemple "hé! hé!" à "hé!" : car en ce cas on oppose deux interjections distinctes et séparées à une seule, et non pas une interjection contenant deux /e/ à une qui n'en contiendrait qu'un; rien n'indique, dans "hé! hé!", si chaque "hé!" contient tel ou tel "nombre" de /e/, ni même quelle longueur est affectée à ce son. Dans un "ah!", un "hé!" ou un "euh!" il n'y a pas plusieurs ou même un /a/, /e/ ou /ö/ ; il y a du /a/, du /e/ ou du /ö/, en supposant qu'on puisse décrire ainsi l'aspect du son s'il est constant.

Divers aspects de la parole peuvent contribuer à faciliter le dénombrement des phonèmes, quand ceux-ci ne présentent pas une particularité de variation dans le temps qui permette de les identifier directement; ainsi la longueur relative des sons, et les variations d'intensité et d'intonation qui les affectent. Mais il devrait être évident qu'indépendamment même de bien des fluctuations possibles de la prononciation, ce qu'on appelle règles de la syllabation joue un rôle constant et considérable dans la segmentation et le dénombrement. Par exemple le fait que normalement deux consonnes successives identiques ne puissent appartenir à la même syllabe, joint au fait que toute syllabe doit contenir une voyelle attitrée, a pour conséquence que quand dans une suite phonétique il y a quelque part du /s/ (en français), quelle que soit la longueur relative de sa prononciation, il ne saurait s'analyser en cinquante (pourquoi pas, sinon?), ou dix, ou même seulement trois unités de

exclusivement" (p.23) et au fait qu'il recherche des marques positives de ces frontières . On rapprochera ces positions de ce contraste affirmé d'emblée (p.21) entre phonème et syllabe:

"Contrairement au phonème (...) la syllabe, bien qu'étant elle aussi une figura, ne se définit pas par une taille fonctionnelle prédictible (...) Elle n'a pas de fonction, pas de *raison d'être*, sinon celle de la segmentation syllabique de l'énoncé . Elle ne sert à rien d'autre qu'elle-même, pour ainsi dire; elle ne sert pas, immédiatement comme un signe ou médiatement comme une figura, le but de communication de la langue. Et en cela la syllabe diffère radicalement des autres unités linguistiques, qu'ils soient des figurae ou des signes. (Peut-être que cette "inutilité" de premier abord (...) a contribué à pousser des linguistes à la rejeter)".

C'est un fait que dans une prononciation à débit continu et intonation et intensité uniformes, la syllabation peut ne pas suffire à quantifier les phonèmes; cela ne veut pas dire qu'il n'y ait pas syllabation interne au quadruple /a/ dans l'exemple de Pulgram, mais que l'analyse syllabique de cette suite peut être indéterminée, celle-ci étant syllabiquement ambiguë (c'est de l'ambiguïté de quantification que Pulgram prétend passer à une absence de quantification (qui n'est en fait qu'une quantification par le nombre 1, faute des précautions nécessaires)) .

III.A Dénombrement des phonèmes ou trait de phonème ? Voyons sur un problème précis comment l'analyse peut osciller entre un traitement qualitatif et un traitement arithmétique d'un phénomène . Citons d'abord Grevisse (1975, §95-96, pp.56-57) décrivant l' "accent d'insistance (ou emphatique, ou affectif)" :

"il porte essentiellement sur une consonne, dont l'allongement expressif (ou proprement : la gémiation) entraîne l'intensité de la voyelle qui suit."

Comme exemples Grevisse cite: *Ah! le [m]MISérable!, Tu es a[d]DOrable* . Comme Martinet parmi d'autres, Grevisse qui a d'abord évoqué l'accent d'insistance comme affectant "une syllabe" le décrit ensuite plus précisément comme affectant spécifiquement des phonèmes (la contagion gagnant la voyelle après la consonne frappée individuellement) . Mais ce qu'on notera ici est qu'il caractérise l'aspect de la consonne ("une consonne") d'abord comme un "allongement", puis plus "proprement" - donc en rejetant cette première caractérisation - comme une "gémiation" ; il corrige l'analyse qualitative par la quantitative (au sens de: dénombrante), puisque la notion de "gémigné" implique celle de dualité (gémier, c'est redoubler un être) . En note à cette rectification, et comme pour la justifier, Grevisse cite ces exemples :

"On nous disait que ces Allemands c'était des assassins, des brigands, de vrais bandits, des bbboches ... (si elle mettait plusieurs b à boches, c'est que (...))" (M. Proust, *Le temps retrouvé*, t.I, p.205).
- "Comme tu dois rire de voir le "grrrrrand auteur" de la "grrrrrrrande Comédie humaine" se passionner ..." (H. de Balzac, *Lett. à l'Etrangère*, t.IV, p.178).

Il est plaisant de voir citer ces exemples graphiques comme exemples de "gémiation" d' "une consonne", car enfin, s'il faut compter, il faut compter trois lettres-consonnes "b" dans la phrase de Proust à "bbboches" pour "boches", quatre lettres-consonnes "r" dans "grrrrrand", et sept dans "grrrrrrrandes" de Balzac ; mais il est clair qu'il n'importe pas qu'un lecteur les dénombre aus-

↗ de la lecture est
 de MM pour moi

si exactement; il suffit qu'il voie qu'ils sont en assez, ou très grand nombre; il est clair, aussi, qu'en graphie ce nombre ne contraste pas avec un allongement, puisqu'il n'existe pas de procédé graphique standard d'allongement. La multiplication plus ou moins forte des lettres suggère (transpose) un renforcement ou allongement en intensité ou durée du son correspondant dans la voix. C'est déjà une schématisation graphique, que de rendre l'insistance comme si elle affectait seulement une consonne, et de la rendre par la multiplication; c'est outrer cette schématisation que d'en faire un redoublement de phonème¹⁴.

Dans cet exemple, Grevisse affectait de corriger la notion d'allongement par celle de gémation. Citons maintenant, en contraste, ce passage de Fouché (1945, pp.156-159) compte-rendant l'ouvrage de Malmberg *Le système consonantique du français* :

"p. 52 . - Il n'est pas exact qu'on ait un κ géminé dans *mourrais*, *courrais*, *acquerrais*, etc. On a simplement un κ long".

Rectification inverse donc, cette fois aux dépens de Malmberg : Fouché corrige la notion numérique de gémation par celle d'allongement, de longueur, suivant un point de vue analogue à celui de Pulgram assurant que *Papa a à aller à Arles* "doit" se syllabifier /pa|pa|le|ar|/. Si intimidante que puisse être leur assurance, on ne peut manquer de se dire que dans ces cas - contrairement à ceux que citait Grevisse - il existe vraiment un dénombrement phonologiquement essentiel : à quelque niveau de l'analyse il faut bien dire qu'il y a deux κ ici, quatre a là .

Mais les points de vue numérique et qualitatif ne s'opposent pas, ils se complètent. Maintenir strictement que dans *courrais* il n'y a pas deux κ , mais un seul κ long, contre une évidence naïve et juste, c'est parler d'un morceau phonétique censément déjà dénombré, et lui attribuer une sorte de trait qu'aucun phonème ordinaire ne possède en français. Et dans l'exemple de Pulgram, faudra-t-il parler (si on nous interdit de reconnaître "quatre a " ou un a quadruplé) d'un a très allongé, d'extrême longueur, et pour être plus précis, d'un a d'une longueur de degré 4 ? Si deux phonèmes peuvent se jumeler (se co-prononcer) en un seul être géminé, la longueur de cet être double pourrait être ce qui indique sa dualité phonémique ; il faut distinguer, et reconnaître simultanément dans leur complémentarité, d'une part la longueur (supposée) et l'être phonétique qu'elle affecte, d'autre part le nombre, et les phonèmes qu'il caractérise .

A vrai dire l'idée, dans tous ces cas, d'un trait de "longueur" mériterait d'être examinée d'un peu plus près, ne serait-ce que parce qu'il serait trompeur de décrire sous une seule et même étiquette la "longueur" du κ de "grrrrrrrande" dans l'exemple de Balzac et celle du κ unique selon Fouché dans "courrais"; ou de confondre ces "longueurs" avec celle de l'unique a reconnu par Pulgram dans "Papa a à aller à Arles", ni avec celle d'un a long dans une langue où il s'opposerait comme phonème unique à un autre phonème correspondant bref. Les traits pertinents ont bon dos quand on s'en sert pour ne pas apercevoir un problème de dénombrement ou de syllabation ! Dans le cas de "grrrrrande", d' "éppouvantable", etc. il faut reconnaître que la longueur, si longueur il y a, n'est pas une grandeur discrète, mais admet des degrés; qu'elle n'affecte pas forcément un seul phonème bien identifié; qu'elle est absolument inséparable de l'intensité avec laquelle est prononcé un morceau de la chaîne phonétique; on peut la soupçonner de n'être qu'un sous-produit de cette intensité, de ce renforcement ou de cette emphase. Si on reconnaît clairement cela, on n'est guère tenté de déguiser cette

forme d'expression de l'insistance (qui n'est pas, dans ses aspects les plus généraux, un procédé strictement linguistique et phonologique) sous le costume étriqué, banal et "formel" d'un trait affectant un phonème.

Bien différent est le cas de "courrais" où assurément il y a un phénomène phonologique affectant un ou plusieurs phonèmes déterminés. Appelons R cet être singulier auquel Fouché nous oblige à assigner un trait de "longueur". Est-ce bien de longueur qu'il s'agit exactement ? ou ne faut-il pas envisager l'hypothèse suivant laquelle la caractéristique de cet R par opposition à un λ ordinaire comme celui de "courais", "rue" ou "air" est de devoir présenter une phase syllabiquement implosive et une phase syllabiquement explosive, la longueur de ces phases et de leur somme n'étant, si elle est réellement obligatoire, qu'un sous-produit de la nécessité de les distinguer ? Il faudrait liquider ce problème (ou tel ou tel problème analogue, formulé comme on voudra) avant de parler si catégoriquement de "longueur" dans "courrais". Je ne sache pas que Fouché l'ait fait. Le problème apparaîtra plus clairement avec un autre phonème: prenons le double /s/ de /disset/ dans une prononciation de "dix-sept" avec gémée, appelons comme un être unique doué (censément) de longueur : S. Est-ce que ce S a pour caractéristique la longueur au sens où /d/ a la sonorité ? Il me semble qu'on peut allonger presque à volonté la prononciation de "six", et notamment de son /s/ final, devant une pause, ou une consonne, ou même un /s/. Dans ces conditions il est suspect de parler sans précaution du S "long" ou du R "long" de "dix-sept" ou de "courrais". Autre raison de douter : n'est-ce pas, en apparence, le même R et le même S longs qu'on peut entendre dans une prononciation bien tassée de "air roulé" ou "Six sont venus" ? Or dans ces cas, entre la prononciation bien tassée avec un S ou un R bien compact, et les prononciations nettement segmentées avec pause /er-rule/, /sis-svnu/, n'y a-t-il pas une continuité des prononciations ? Pour parler avec sens d'un R long, d'un S long, il faudrait les opposer d'une manière tranchée aux suites de deux λ ou λ courts ; il paraît évident que ce serait faire violence aux faits pour sauver une apparence de trait. La dualité phonémique du R et du S apparaît clairement quand on rétablit la parenté de ces entités avec des successions binaires de phonèmes progressivement rapprochés et co-articulés. Inversement peut-on dissocier le R de "courrais" en deux éléments phonèmes ? Plus précisément peut-on, dans des degrés variables, dans des prononciations plus ou moins nettement scandées, distinguer deux articulations distinctes, jusqu'à prononcer /kur-rɛ/ ? Si oui, cela tend à confirmer que le R long est le cas limite de co-prononciation de deux unités, plutôt qu'un authentique "trait" discret ; si non, cela pourrait être dû à une tendance plus générale à ne pas rompre l'unité de prononciation de certains mots.

Etant reconnu que c'est un principe général de la syllabation que deux phonèmes consonantiques successifs n'appartiennent pas à la même syllabe s'ils sont identiques, et que par suite le premier est censé se syllaber à l'aide de ce qui le précède, alors que le second s'articule à ce qui le suit, il est raisonnable de supposer que la "longueur" des consonnes gémées est un sous-produit du soin qu'on peut prendre de distinguer dans l'unique articulation éventuelle deux phases syllabiques distinctes, l'une en quelque sorte rétrospective et l'autre prospective. Il est connu que dans le cas des occlusives, la "longueur" est souvent marquée par la durée notable de l'occlusion, c'est-à-dire non pas de la prononciation effective et positive, mais plutôt, justement, de la phase de "point mort" qui marque le mieux la séparation syllabique. Prolonger cet arrêt, ce n'est pas véritablement allonger une consonne, c'est plutôt allonger (au point de le rendre sensible, notable et significatif) l'intervalle sans valeur phonique propre qui sépare un segment consonantique d'un autre. De ce point de vue, le prétendu "allongement" de con-

sonne qui peut parfois caractériser les géminées est tout à fait comparable à la pause, au coup de glotte, ou à toute forme sensible de discontinuité de prononciation qu'on peut introduire dans "brouhaha", "créer" ou "à Arles" pour clairement marquer la "gémiation" de voyelle. La principale différence entre ces deux situations est que dans les "gémiations" de voyelles, les éléments identiques ont même statut syllabique, alors que deux consonnes en relation de gémination s'opposent, si elles sont prononcées ensemble, par leurs positions syllabiques implosive et explosive. En français le besoin de bien rendre cette distinction se marque essentiellement par le renforcement de la phase implosive, ordinairement quasi-nulle comme la moins "naturelle"; mais quand cette caractérisation syllabique est inutile au dénombrement elle peut être en fait négligée; ainsi lorsque on prononce devant pause "six" /sis/, le /s/ final, officiellement implosif en ce sens qu'il est censé se syllaber à l'aide du /i/ qui le précède, peut être pratiquement autonome (être prononcé comme s'il était "voyelle"), pourvu qu'une discontinuité intempestive entre le /i/ et lui-même ne vienne pas attester et officialiser ce statut.

III.B Dénombrement, insertion et suppression : en français les voyelles "fermées" /i/, /u/ et /ü/ sont sujettes à un ensemble de phénomènes dont l'existence, ou dans une certaine mesure la conscience qu'on a de cette existence, est liée à l'existence dans la même langue des consonnes /j/, /w/ et /w̃/ (comme dans "yeux", "croire", "puis"). Ces phénomènes ont été l'objet d'études détaillées (cf. notamment Morin 1971). A première vue ils se laissent décrire simplement en termes d'insertion ou de suppression de phonème, ou de "segment".

Ainsi il semble aller de soi qu'on peut tout simplement parler d'insertion d'un segment /j/, /w/ ou /w̃/ après respectivement /i/, /u/ ou /ü/ et devant une voyelle (respectivement) différente dans "cria", "trouons", "incongruité" prononcés /krija/, /truw̃/, /ɛkɔgrüw̃ite/. Le segment ainsi "inséré" correspond à la transition "glissante" entre une voyelle fermée et la voyelle différente qui la suit. Il est banal de décrire son apparition, en style génératif, par une règle d'épenthèse.

Peut-être est-ce un contrecoup de cette apparition de glissante intermédiaire, que la pure et simple alternance de voyelle fermée avec glissante correspondante qu'on observe dans les paires du type /lie/ et /lje/ pour "lier", /lua/ et /lwa/ pour "loua", /üe/ et /w̃e/ pour "huées". Les formes avec consonne /lje/, /lwa/ et /w̃e/ peuvent apparaître comme obtenues par substitution de consonne à voyelle (ou perte d'un trait de syllabité), mais aussi comme obtenues par suppression du segment syllabique après insertion de glissante transitive. Il peut paraître encore plus justifié de parler de suppression de segment à propos de prononciations comme /etüdje/ pour "étudiez" (avec un seul /j/ correspondant pour certains locuteurs aux deux "ii") (cf. Dell 1972, et Martinon 1913 p.119).

Mais une description qui se bornerait à décrire mécaniquement ces phénomènes en termes d'insertion ou de suppression de segment dans une langue, ou même dans un "idiolecte" supposé rigide et sans problème, déformerait gravement les faits, qui sont autrement complexes, flous et flottants. D'une part, comme l'observe Morin 1975 (p.178) à propos d'une langue différente, "la variation (entre /i/ et /ij/) n'est vraisemblablement pas discrète, mais plutôt linéaire, avec tous les degrés intermédiaires"; si, de même, entre les prononciations des types /lua/ et /luwa/ pour "loua" tous les degrés peuvent être représentés, c'est donner une description incorrecte, ou alors faire un usage incorrect des symboles segmentaux, que de décrire cette variation par une règle d'insertion de consonne glissante. On peut soupçonner qu'il existe

une pareille continuité entre les prononciations des types /lua/ et /lwa/, et même plus généralement que les trois types /lua/, /lwa/ et /luwa/ ne contrastent pas deux à deux d'une manière tranchée. S'il en est ainsi cette situation ne peut pas se décrire simplement par insertion ou suppression de segment.

Un deuxième aspect de ces phénomènes qu'on peut estimer important, et qu'une description mécanique et tranchée ne reflète pas, est qu'ils sont un lieu, non seulement d'importantes variations de dialecte à dialecte, et de locuteur à locuteur, mais encore d'humeur à humeur si on peut dire pour un même locuteur; mais surtout, comme le laissent apercevoir Tuailon (1977, pp.407-408) et Martinon (1913), ces variations sont l'objet d'hésitations, de difficultés à prononcer dans certains cas; par exemple Martinon (p.119) note que la prononciation d'un "i long" dans "priions", "priez" "est la seule manière de distinguer ces formes de celles de l'indicatif présent", et qu' "en fait, on prononce presque *priyyons*" (comme s'il y avait insertion d'un /j/); il évoque ainsi le besoin qu'on ressent parfois de distinguer exactement certaines formes, et peut-être l'hésitation qu'on peut avoir à le faire par certains procédés.

Enfin il apparaît dans bien des cas que ces phénomènes, quand ils ne sont pas systématisés morphologiquement, sont des phénomènes de contiguïté dans la prononciation. Par exemple les prononciations de "il y a" /ilia/, /ilija/ et /ilja/ ne sont pas équivalentes du point de vue de la cosyllabation: on peut sans problème interrompre la prononciation entre "y" et "a" si "y" est prononcé /i/, mais non s'il est prononcé /ij/ ou /j/ (la règle de contiguïté des clitiques consonantiques ne saurait rendre compte du premier de ces deux cas); de même "où aller" peut se dire /u-ale/, /uwale/, mais non /u-wale/ ou /uw-ale/. C'est ce dont des règles d'insertion et de suppression de segment ne sauraient rendre compte à moins qu'on ne l'indique expressément: la glissante "insérée" ou "substituée" n'est pas syllabiquement quelconque: elle est contiguë à la voyelle qui la détermine si celle-ci est présente, et elle est explosive, initiant la syllabe qui suit.

Or situés dans la perspective de la syllabation, les phénomènes évoqués peuvent apparaître comme concernant essentiellement le dénombrement phonémique de la suite phonétique. Rien n'atteste qu'il soit phonologiquement pertinent de distinguer comme deux segments distincts, dans la prononciation /luwa/ de "loua", /u/ et /w/, et un seul, /u/ ou /w/, dans /lua/ ou /lwa/. Sauf justification contraire, on peut tenir pour un "segment" (phonémique) unique la suite mal représentée par /uw/ dans ce cas, de même que lorsque "six" est prononcé (schématiquement) /s̥s̥i̥s̥/, nul ne suggère d'y compter cinq segments dont deux seraient "insérés" par quelque "règle d'épenthèse". Suivant ce point de vue, on fera plutôt quelque hypothèse du genre suivant: les règles syllabiques du dénombrement phonémique sont sensibles à la nature des phonèmes auxquels on les applique. Sous certaines conditions une suite (cosyllabée) comprenant une première partie syllabiquement autonome (voyelle) et une deuxième partie dépendante (explosive, devant voyelle) peut ne pas compter pour (au moins) deux phonèmes; et par conséquent un phonème peut nettement chevaucher une limite syllabique. Inversement, dans une prononciation /etüdje/ de "étudiez", il se pourrait qu'il faille considérer que dans certains cas, une suite explosive (le /j/) puisse ne pas compter pour un seul phonème. Il n'est pas du tout évident qu'une description systématique faite de ce point de vue serait plus simple, plus brève, qu'une description en termes d'insertion ou suppression de segments; mais peut-être ferait-elle plus de sens, à supposer que cet avantage mérite d'être pris en considération.

Ce point de vue nous rapproche de celui que Morin (1975) défend à propos d'une langue du Pakistan, le bourouchaski; comme on l'a déjà vu, selon lui /i/ et /ij/, /u/ et /uw/ devraient être représentés comme des variantes phonétiques libres, conduisant à "une représentation phonétique relativement abstraite". Mais il me semble que ne pas préjuger du dénombrement phonémique d'une suite phonétique, ce n'est pas la rendre plus abstraite, mais au contraire plus concrète. La formulation de trop de problèmes phonologiques se ressent (sans justification explicitée) de ce qu'on se confie au départ à une représentation phonétique segmentale largement arbitraire, déjà toute pleine de phonologie, puisque déjà dénombrée.

Parmi une foule d'autres problèmes d' "insertion" susceptibles d'être considérés du même point de vue, mentionnons seulement ceux de la "gémiation" du /l/ dans /tüllavü/ pour "tu l'as vu", qui est encore un phénomène de contiguïté, puisque elle implique même cosyllabation du pronom à la fois à la voyelle qui le précède et à celle qui le suit. Est-ce un "redoublement" (décriable simplement par une règle d'insertion - dont il faudrait se demander si elle insère le "premier" ou le "second" /l/), ou un "renforcement"? Le second terme est plus strictement compatible avec l'idée qu'il peut y avoir en ce cas neutralisation quantitative, c'est-à-dire que la suite implosive-explosive /l/ peut ne pas être comptée pour deux phonèmes (si elle est cosyllabée, et non divisée par une interruption de la voix). D'une manière comparable, plutôt que de dire que dans "éPPPOUvantable", dans les cas extrêmes où l'emphase affective aboutit à la perception d'une partie implosive d'articulation /p/, il y a redoublement (ou triplement, ou multiplication, etc.) de la consonne, on dira que le principe ordinaire du dénombrement est neutralisé, et que l'éventuelle distinction d'une phase implosive et d'une phase explosive n'est pas numériquement significative.

III.C Voyelles et consonnes : que certaines propriétés de syllabation sont constitutives de la définition des phonèmes, on le sait depuis qu'on divise les phonèmes en deux classes, celle des voyelles et celle des consonnes (sans compter éventuellement celle des ambivalents), c'est-à-dire depuis toujours. En effet compter au nombre des traits classificatoires d'un phonème le fait qu'il peut, doit, ou ne peut pas être voyelle, c'est-à-dire se prononcer tout seul, c'est mettre la syllabation au coeur de la phonologie, et réduire à l'état d'apparence l'idée que l'arrangement syllabique des phrases viendrait se faire après coup sur des êtres indifférents en eux-mêmes à la syllabation. On sait aussi depuis longtemps que la propriété de voyelle est assez largement arbitraire, puisque d'une langue à l'autre sa distribution peut varier pour certains éléments, et qu'à l'intérieur d'une langue comme le français, on constate que des phonèmes qui peuvent aisément se prononcer isolément, et dont la distribution se ressent de cette faculté, ne peuvent pas "officiellement" se prononcer seuls et sont toujours cosyllabés à une syllabe de bon aloi. Ce point contribue avec les précédents à montrer que la syllabation d'une langue n'est pas surimposée à une structure phonologique définie en dehors d'elle.

Schane, S., "L'empli des frontières de mot en français" p. 143-147.

NOTES

- * Je n'ai rédigé ce texte qu'après avoir eu connaissance de celui de Sandy Schane pour ce même recueil .
Je note l'e muet ou éventualité d'e par un point, comme dans /l./ correspondant aux prononciations avec ou sans voyelle de "le"; je note au besoin sa réalisation par /ə/ suivant l'usage . Je note en les soulignant d'un trait commun le fait que plusieurs éléments successifs sont prononcés sans interruption; en les séparant d'un tiret le fait qu'ils sont séparés par une interruption dans la prononciation .
- 1 - Cette erreur va de pair avec celle qui consiste à croire que la ponctuation actuelle du français écrit sert à marquer les pauses, comme si un texte écrit était écrit (et ponctué) afin d'être prononcé ; dans une certaine mesure la ponctuation a pu à une époque antérieure servir à donner des indications sur le débit, mais cette fonction est essentiellement abandonnée aujourd'hui et laissée dans de rares cas à des notations comme le ... pour la pause (qui peut n'être qu'une suspension graphique, d'ailleurs) . Notre ponctuation est essentiellement syntagmatique et sémantique (dans le cas des ! et ?), ou "logique" comment disent Chevalier and Co (1964 p.33) .
On peut soupçonner que dans une certaine mesure au moins, les poètes qui justifient l'abandon de la ponctuation en vers par la présence d'un découpage métrique prennent la ponctuation "de prose" pour ce qu'elle n'est pas essentiellement; ainsi Mallarmé (1945, p.407) pour qui les vers "s'en passent par le privilège d'offrir, sans cet artifice de typographie, le repos vocal qui mesure l'élan", voire Apollinaire (1913, lettre à Martineau citée dans Chevalier et les autres p.39) . Cette remarque ne condamne pas leur procédé en soi, qui a peut-être des motivations inconscientes plus sérieuses .
- 2 - Dans *Le remplacement d'e muet par ε et la morphologie des enclitiques*, pp.156-158 .
Dans les lignes qui suivent je marque par un blanc la séparation de mot à mot, sans représenter par un symbole les "frontières" de mot (ou de morphème, etc.) qu'on utilise en phonologie générative (dans certains cas il en faudrait deux (entre deux mots) au moins, chaque mot se promenant avec ses "frontières de mot" comme une auto-tamponneuse avec ses parechocs).
- 3 - Dans les deux versions de *H aspirée et la syllabation* .
- 4 - Sans parler des usages dans lesquels on peut contester l'existence même d'e muet terminal de mot contenant une vraie voyelle, comme font les dictionnaires qui, sans discussion, attribuent la même structure phonologique à "cet" et "cette", "il" et "île", etc. Les arguments qu'on pourrait apporter en faveur de cette simplification (certainement fondée dans bien des cas) sont principalement phonétiques: ce prétendu e final, on ne l'entend pas - ou pas plus que là où il y a une consonne finale . Mais par ce raisonnement il faudrait conclure, par exemple, qu'il n'y a pas d'e muet à "je" dans "dis-je" parce que l'e muet n'y est pas plus évident que dans "tige" . Dans certains usages (et certains cas) au moins l'e féminin peut se manifester devant consonne de liaison : j'admets en prononciation lente et soignée /dətɛləzami/ pour "de telles amies", pas pour "de tels a-

mis"; ou encore /ɛləzirɔ̃/ ("elles iront"), mais pas /iləzirɔ̃/ ("ils iront") ; cf. le texte de Crouzet dans ce recueil .

- 5 - Pour définir vaguement deux termes que j'emploie ici indistinctement, disons que deux segments sont *coarticulés* ou *cosyllabés* quand la prononciation du second est autant que possible amorcée dans celle du premier, qu'elle prolonge de la manière la plus économique . Ainsi de deux gestes qu'on enchaîne quoique chacun puisse être indépendant de l'autre. Même en l'absence d'une pause intermédiaire, deux segments successifs peuvent parfois ne pas être cosyllabés, si la mise en oeuvre du second est entreprise à nouveaux frais au moment même où s'achève la réalisation du premier, conçue indépendamment de sa suite . Cf. *Le droit d'e* § 17, pp.112-113 . Deux segments appartenant à une même syllabe sont donc forcément cosyllabés s'ils sont successifs; mais deux segments successifs cosyllabés peuvent ne pas appartenir à une seule syllabe; ainsi deux consonnes géminées . Ainsi encore un clitique consonantique doit être cosyllabé au segment de sa base dont il est voisin, mais il peut ce faisant appartenir à une autre syllabe, comme l'article /l/ dans /sellu/ ("c'est le loup") .

Dans les cas étudiés ici, l'usage d'e muet final est d'autant plus probable (son économie, d'autant moins probable) que la densité syntaxique est faible parce que la cosyllabation le rend inutile . Inversement, si la cosyllabation tendait à justifier l'usage d'e, cet usage serait d'autant plus plausible (son économie, d'autant plus improbable) que la densité syntaxique est forte, suivant le même principe . C'est justement le sens (me semble-t-il) des facteurs d'épenthèse étudiés par Dell 1977 .

- 6 - Citons encore d'après Morier (1943, t.1, pp.103sv) : "Les accueille, afin que les trésors s'échangent" (alexandrin), "Mord, s'affole et se délivre" (octosyllabe), "Il lui semblait que sa tête était le centre" (alexandrin), "De joie immense ou de crainte attentatoire" (alexandrin), "Et la terre, avec ses jours, avec ses nuits" (alexandrin), tous vers de Verhaeren .
On lit dans *Le Crève-cœur* d'Aragon, dans la "tapisserie de la grande peur", ce vers de douze syllabes (p.45) :

Hydre-oiseau qui fait songer à l'hydre de Lerne

qui m'a paru boîter la première fois que je l'ai lu parce que je scandais spontanément /idrəwazo/ : l'usage d'e allégeant la prononciation de "hydre-oiseau" à cause de la consonne /w/, quoique "oiseau" soit jonctif .

- 7 - Pierre d'Olivet (1786, p.382) observe : "quoique l'un des T soit muet dans *tette*, dans *patte*, c'est une nécessité de continuer à écrire ainsi, parce qu'en pareil cas il n'y a point d'autre signe que le redoublement de la consonne, qui puisse marquer la brièveté de la syllabe" .
- 8 - On ne peut écrire comme féminin de "aigu", "aiguhe" au moins pour deux raisons : d'une part pour la stabilité morphologique ; d'autre part parce qu'on ne peut concevoir d'h aspirée devant un e muet, et qu'on transpose cette impossibilité (supposée en phonologie) aux lettres même utilisées comme ici par fiction .
- 9 - Il existe une manière toute simple et bien connue des "phonéticiens" de représenter l'ambisyllabité sans sortir des représentations séquentielles : il suffit de segmenter le phonème en deux parties représentées par deux symboles séquentiels, qu'un symbole de limite syllabique peut sépa-

rer. Cette manière sans prétention permet en outre d'indiquer la situation syllabique (implosive, ou explosive, notamment) de telle ou telle partie de phonème par un diacritique approprié. Ce qu'elle a de choquant sans doute, c'est de couper en tronçons le phonème sacré, chose qu'on accorderait aux représentations bassement phonétiques des "phonéticiens", mais qui ne conviendrait pas à la dignité de la "phonologie".

Compte tenu du rôle essentiel de la syllabation dans le dénombrement du continu phonétique en phonèmes, que j'évoquerai au § III, ce tronçonnement est naturel, si on convient que les éléments ou les objets représentés ne sont soumis au découpage en phonèmes qu'à partir du moment où on leur applique des règles de syllabation. Si les limites de syllabes servent à dénombrer (à compter et séparer les phonèmes), il est naturel qu'elles apparaissent dans des structures non complètement dénombrées.

- 10 - L'écart fictif entre l'observation directe (non-jonction) et l'indirecte qu'on crée (possession d'h) permet de glisser à peu de frais, stylistiquement, une apparence de causalité, donc d'explication (de la chose observée par la chose inventée - rien de plus). La "consonne" non-sonnante explique la disjonction. Cette apparence d'explication se glisse d'une manière véritablement anodine dans des formulations comme "Le *h* dit aspiré empêche les liaisons" (dans le Dictionnaire du Français Contemporain des "linguistes" de Larousse); ici le verbe "empêche" suggère une causalité phonologique tout en convenant assez bien à une norme de décodage grapho-phonique ("il interdit de faire la liaison en lisant tout haut"); mais dans "ma hache" au lieu de "mon hache", il apparaît que l'h aspirée n'est pas seulement un guide pour le lecteur prononçant le texte, elle "explique" le choix de "ma" au lieu de "mon".

Dans plusieurs dictionnaires, et notamment dans le Dictionnaire de la prononciation française dans son Usage Réel de Martinet et Walter, on note, au hasard semble-t-il, la disjonctivité tantôt par une /h/ initiale, tantôt par un signe plus spécifique et direct comme /' / dans la représentation phonétique. En l'absence d'aucun commentaire, ce double usage atteste ou bien qu'on réduit la signification du symbole séquentiel /h/ à celle d'une indication spécifique de disjonctivité, ou bien (comme c'est plus vraisemblablement le cas dans l'exemple cité) qu'on utilise le /h/ pour sa valeur explicative naïve traditionnelle.

Cette notation quasi-lexicale de la disjonctivité a une conséquence théorique importante: elle conduit à réduire au lexique l'extension de ce phénomène, qui est bien plus vaste. Par exemple on songe à expliquer la disjonctivité du nom "hache" (par une consonne) mais non celle de "a" ou de "et" dans "le a", "ce et".

- 11 - La plupart des disjonctions actuelles, même lorsque elles caractérisent des mots, ont d'autres origines; ainsi "le onze", "le huis-clos", "le A", "la Sémantique Formelle de Antoine Culioli", "le | et le ۞".
- 12 - Ainsi Morier (1975, p.483, à "hiatus") fait semblant de parler en phonéticien sérieux et au sujet d'un phénomène segmental quand il écrit (italiques miennes): "l'h d'origine nordique (...) s'entend encore dans la diction affective; entre deux voyelles, cet h se sonorise et peut fournir au théâtre des effets de vérité: "Dans le fond de mon coeur je sais que tu me hais" (Britannicus, V, 7). On prononce "tu me hais" avec une expiration glottale laryngée, qui a un caractère rauque, inaccoutumé et sauvage"; et de noter en bas de page, à propos de "laryngée": "Notée, en phonétique internationale, d'un signe spécial: ʁ". Il paraît que ce

brevet technique est fort goûté des littéraires de laboratoire .

- 13 - C'est par confusion qu'on a pu parfois citer "les oh! et les ah!" comme témoignant (par non-liaison) du caractère disjonctif des interjections, puisque les interjections ne sont pas ici interjetées dans leur usage normal , mais citées (employées de manière autonymique) . L'effet de la citation sur la jonction est traditionnellement bien connu .
- 14 - Mais en graphie cursive (manuelle) spontanée bien d'autres moyens d'insistance et d'emphase sont disponibles: soulignement, grossissement des traits, agrandissement des dimensions, etc. Il est douteux que dans ces conditions on prendrait soin de renforcer uniquement et distinctement une consonne .
- 15 - Je note la position explosive par le diacritique $\overset{\frown}{}$, l'implosive par $\underset{\smile}{}$, et l'indépendance syllabique de fait par $\bar{\quad}$.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDERSON, J. & C. JONES, 1974, "Three theses concerning phonological representations", *Journal of Linguistics*, 10:1-26 .
- ARAGON, L., 1946, *Le Crève-cœur*, Gallimard .
- BALLY, Ch., 1944, *Linguistique générale et linguistique française*, Francke, Berne .
- BARBARA, microsillon Philips 73 .
- BASBØLL, H., 197?, "The syllable in a generative phonology", *Papers from the 1st Scandinavian conference of Linguistics*, ed. Osten Dahl, Gothenburg.
- BOLINGER, D., 1975, *Aspects of Language*, deuxième édition, Harcourt Brace Jovanovich, New-York .
- BRASSENS, G., microsillon Philips N 76061 R .
- CHEVALIER, J.C. et les autres, 1964, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Larousse .
- CHOMSKY, N. et M. HALLE, 1968, *The sound pattern of English*, Harper & Row, traduit au Seuil *Principes de phonologie générative* .
- CORNULIER, B. de, 1974, "Expressions disjonctives: h et la syllabité", polycopié, UER de Luminy; version développée "H et la syllabation" 1978 Luminy, à paraître dans *Phonology in the 70's*, ed. D. Goyvaerts, Story-Scientia, Ghent, Belgique .
-, 1975, "Le droit d'e: e et la syllabité", *Cahiers de linguistique, d'orientalisme et de slavistique*, n° 5-6 (Hommage à Mounin) pp.101-118, ILGEOS, Université de Provence, Aix .
-, 1977, "Le remplacement d'e muet par e et la morphologie des enclitiques", dans Rohrer 1977, pp. 155-180 .
- DAMOURETTE, J. & E. PICHON, 1911-1927, *Essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, Paris .
- DELATTRE, P., 1944, "L'aperture et la syllabation phonétique", dans *The French review*, vol.XVII, n°5, pp.281-285 .
- DELL, F., 1972, "Une règle d'effacement de i en français", dans *Recherches linguistiques*, n°1, Université de Paris-8 Vincennes .
-, 1973, *Les règles et les sons*, Hermann, Paris .
-, 1977, "Paramètres syntaxiques et phonologiques qui favorisent l'épenthèse de schwa en français moderne", dans Rohrer 1977, pp.141-153 .
- EHRHARD, J., 1965, *Remarques sur trois difficultés de la prononciation française*, plaquette chez J. Aspar, Saïgon .
- FOUCHE, P., 1945, compte-rendu de *Le système consonantique du français* de B. Malmberg dans *Le français moderne*, vol.13, pp.156-159, d'Artrey .
- FREEMAN, M., 1975, "Is French phonology abstract or just elsewhere? boundary phenomena and h aspiré = [ʔ], not #?!", polycopié, Harvard University, Etats-Unis .

- GENIN, F., 1845, *Des variations du langage français depuis le douzième siècle*, Firmin Didot, Paris .
- GREVISSE, M., 1975, *Le bon usage, grammaire française*, 10ème édition, Duculot, Gembloux, Belgique .
- KAHN, D., 1976, *Syllable-based generalizations in English phonology*, thèse de Ph.D. à M.I.T. non publiée, Massachusetts .
- MALECOT, A., 1975, "The glottal stop in French", dans *Phonetica*, 31:1, pages 51-63 .
- MALLARME, S., 1945, *Oeuvres complètes*, éditées par Henri Mondor et G. Jean - Aubry, Pléiade, Gallimard .
- MALMBERG, B., 1972, *Phonétique française*, deuxième édition, Hermods, Malmö, Suède .
- MARTINON, P., 1913, *Comment on parle le français, la langue parlée correcte comparée avec la langue littéraire et la langue familière*, Larousse, Paris .
- MAZALEYRAT, J., 1974, *Eléments de métrique*, Colin, Paris .
- McCAWLEY, J., 1974, compte-rendu de *The sound pattern of English* de N. Chomsky & M. Halle 1968, dans *International journal of American linguistics*, vol.40, n°1, The University of Chicago .
- MORIER, H., 1944, *Le rythme du vers libre symboliste* (tome I, Verhaeren; tome 2, H. de Régnier; tome 3, Vièlè-Griffin), Presses Académiques, Genève .
-, 1975, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, deuxième édition, P.U.F., Paris .
- MORIN, Y.C., 1971, *Low level French phonology*, Natural language studies n°11, Phonetics laboratory, University of Michigan, Ann Arbor .
-, 197?, "Glide formation", polycopié, Phonetics laboratory, University of Michigan, Ann Arbor .
- d'OLIVET, P., 1786, *Remarques sur la langue française*, chap. *Prosodie Française*, chez Veuve Dumesnil, Rouen .
- PULGRAM, E., 1970, *Syllable, word, nexus, cursus*, Mouton .
- RIMBAUD, A., 1972, *Oeuvres complètes*, éditées par Antoine Adam, Pléiade, Gallimard .
- ROHRER, Ch., éd., 1977, *Actes du colloque franco-allemand de linguistique théorique*, Max Niemeyer, Tübingen, R.F.A.
- SCHANE, S., 1968, *French phonology and morphology*, M.I.T. Press, Cambridge, Massachusetts .
- SELKIRK, E. & J.R. VERGNAUD, 1973, "How abstract is French phonology?", dans *Foundations of Language*, 10, pp.249-254, Reidel, Dordrecht, Hollande .
- SMALLEY, W., 1968, *Manual of articulatory phonetics*, Cushing-Mallow, Ann Arbor, Michigan .
- VENNEMANN, Th., 1972, "On the theory of syllabic phonology", dans *Linguistische Berichte*, 18, Vieweg .
- ZOMBIE, Ch., 1960, "Rôle de l'expansion dans la syntaxe structuraliste", dans

Revue des culturistes, vol.73, n°2, pp.17-52, La Chapelle / Erdre .

ZZEPAJAZED, Z., 1911, "Une règle d'allongement en bibliographie scientifique", dans Journal des amis de Panini, vol.7 n°1, Trégranteur, Morbihan .

au cas où l'on s'occupe de l'écriture des lettres majuscules, on doit se proposer qu'il n'y ait pas de lettres qui se ressemblent trop à celles voisines, et de supprimer l'x et le z dans les combinaisons possibles des voyelles.

(François Guizot
(Charles Bernheim)

réformateur de l'alphabet.
J'avais conçu quelques propositions
à titre de brouillon et moi.
D'intéresser la communauté.

Mais, quand à la voir
Tu rends mes malheureux confrères,
Pourquoi ne te je propose
Et pourquoi par tes lésions obscures?

Tous vœux de voir de même voir,
De son œuvre, il n'y a pas force
Et voir, d'ailleurs, la raison
Qui ne s'agit à la réforme.

Il est vrai que nous sommes trois,
Et tous trois de même structure
Mais, cependant, d'après moi,
Sans prétexte d'usage figure.

Les mots qui s'écrivent par exemple
Sont marqués à un type uniforme,
Et comme ils sont très-grands certains,
Ont une longueur sur la tête.

Si cependant, à l'occasion de voir,
Il fallait déclarer la guerre,
D'aller à ma rencontre à tout,
Est-ce à moi qu'il faudrait la faire?

Je n'en ai pas et sans doute.

SOMMAIRE

Avant-propos	1-2
H. BASBØLL (Odense Universitet)	3-18
<i>Boundaries and ranking rules in French phonology</i>	
C1. BLANCHE-BENVENISTE & J. DEULOFEU (Université de Provence)	19-29
<i>Variations morphologiques du verbe français</i>	
<i>Variantes dans la conjugaison du catalan liées à l'usage d'une consonne thématique</i>	
B. de CORNULIER (Cercle de Bathyphonologie, Luminy)	31-70
<i>Syllabe et suite de phonèmes en phonologie du français</i>	
Ct. CROUZET (Ecoles Normales)	71-73
<i>Réclamation de l'e muet au Citoyen Sicard</i>	
F. DELL (Centre National de la Recherche Scientifique)	75-81
<i>Epenthèse et effacement de schwa dans des syllabes contiguës en français</i>	
D. DUMAS (Université du Québec à Montréal)	83-106
<i>La querelle des abstraits et des concrets, ses a priori idéologiques et la liaison de pluriel en français contemporain</i>	
G. & M.C. HAZAEL-MASSIEUX (Université de Provence)	107-116
<i>Information, intonation et syntaxe en français</i>	
H. NAIS (C.R.A.L., Université de Nancy II)	117-131
<i>Vers une approche du système graphique de l'ancien français à travers le manuscrit B de Villehardouin</i>	
S. SCHANE, (University of California, San Diego)	133-147
<i>L'emploi des frontières de mot en français</i>	